

PROF

TRIMESTRIEL - SEPTEMBRE-OCTOBRE-NOVEMBRE 2018 | NUMÉRO 39

DOSSIER

Les nouveautés de la rentrée

Pour ou contre... l'écriture inclusive ?

L'archéologie au service de l'éveil

Formation :
un supplément de l'IFC

Donner tort aux « àquoibonistes »



Notre dossier évoque les changements de cette rentrée 2018-2019.
© Fotolia/dglimages

Mi-août, dans la perspective d'un prochain dossier que votre magazine consacrera aux plans de pilotage qu'un tiers des 2 600 écoles vont commencer à rédiger cet automne et cet hiver, j'ai profité des *Rencontres pédagogiques d'été* pour prendre le pouls d'enseignants réunis pour cette petite semaine de formation par Changements pour l'Égalité (CGÉ).

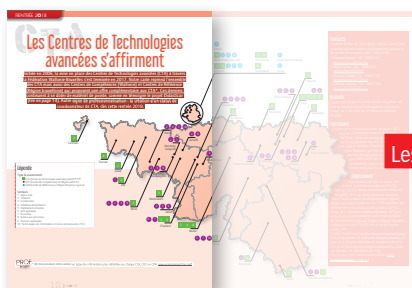
On ne peut pas vraiment qualifier le mouvement socio-pédagogique d'officine du conservatisme et ses prises de position à l'égard du « système » sont plutôt de l'ordre du poil à gratter que de la brosse à reluire. Je m'attendais donc à un feu nourri contre cette nouvelle gouvernance qui chez nous prend la forme de plans de pilotage, à concrétiser sous la houlette de DCO et de DZ à recruter cet automne, si tout va bien...

Sans doute ai-je lu trop distraitement les avis de CGÉ sur le sujet, parce que d'entrée de jeu, il a été question d'opportunité à saisir. Comment ? S'emparer d'outils de management pour partie conçus par ce diable de consultant appelé au chevet de notre enseignement ? Se faire complices de méthodes entrepreneuriales pour guider nos stratégies pédagogiques ? Vous n'y pensez pas ! Dans la salle, il en fut même pour se croire ailleurs qu'aux RPé...

De deux choses l'une. Ou bien les plans de pilotage – préconisés rappelons-le par les représentants de tous les acteurs de l'enseignement – ne seront qu'une brique de chiffres et de lettres de plus, et les équipes devront suivre le mouvement faute d'y avoir participé. Ou bien chacune et chacun se retroussent les manches pour orienter les débats au sein de son école et pour donner un sens à cette démarche participative. Et, ce faisant, pour donner tort aux « àquoibonistes »...

Bonne rentrée, et bonne lecture de ce numéro consacré en grande partie aux nouveautés qui l'accompagnent. N'hésitez pas à réagir via prof@cfwb.be, et à consulter notre version en ligne sur www.enseignement.be/prof. •

Didier CATTEAU
Rédacteur en chef



- La CPU s'ouvre à la 4^e année du secondaire >4
- Les aménagements raisonnables au bénéfice de tous les élèves >6
- Plans de pilotage : un tiers des écoles dans le vif du sujet >9
- Les Centres de Technologies avancées s'affirment >12
- Former des lecteurs, pas des liseurs >16
- « Participer au jury a ouvert ma bulle » >18
- Création de nouvelles places d'école >19
- Évaluations externes : quelles nouvelles ? >20
- Des journalistes en classe pour les journalistes en herbe >22
- Pour ou contre l'écriture inclusive ? >24
- L'archéologie au service de l'éveil >28
- Ils codent en 3^e maternelle >30
- Un indicateur des pénuries >31
- Thomas Gunzig : « On apprend par la passion, la curiosité » >32
- Éclairer autrement le décrochage scolaire >34
- Pour une école citoyenne >36
- Laplateforme.be s'ouvre aux fictions >37
- Comprendre son propre apprentissage >38
- Mon école, un espace de qualité >40





**MES
ETUDES
.BE**

Ce nouveau site reprend des informations sur les 2 500 formations diplômantes ou certifiantes organisées en Fédération Wallonie-Bruxelles par les établissements d'enseignement supérieur officiellement reconnus. Il s'adresse aux jeunes désireux d'entamer des études, aux étudiant(e)s en cours de cursus et aux adultes en reprise d'études. Il s'agit aussi de lutter contre les « fausses universités », établissements qui ne délivrent pas de diplôme reconnu. www.mesetudes.be.



Le 20 juin, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé la sélection des 78 écoles-pilotes de l'enseignement maternel qui proposeront des repas complets gratuits, dès cette rentrée. Il s'agit d'écoles émergeant au décret relatif à l'encadrement différencié. Près de 2 millions € seront consacrés à cette mesure qui touchera un peu plus de 4 000 enfants.

Temps plein garanti pour retenir les débutants

- Dès le 1^{er} octobre, 329 plateformes seront créées dans l'enseignement fondamental flamand. Les enseignants engagés
- via une de ces plateformes devront être devant une classe durant 85 % du temps au moins et pourront se consacrer, pour le reste,
- à la formation continue ou à d'autres tâches pédagogiques. Ils bénéficieront d'une garantie d'emploi, pendant une année scolaire complète. Ce système devrait éviter que de jeunes enseignants abandonnent rapidement le métier car ils ne peuvent obtenir un horaire complet. bit.ly/20kX3b1



Entr'Apprendre a sa plateforme

Lancé en 2015, le projet *Entr'Apprendre* de stages en entreprises pour enseignants et chefs d'ateliers (reconnus par l'IFC) a dorénavant sa plateforme www.entraprendre.be qui permet de prolonger l'expérience de collaboration écoles/entreprises de manière digitale, en dehors de la période de stage. En 2018-2019, une vingtaine d'entreprises partenaires vont offrir près d'une centaine de places de stage aux enseignants du qualifiant. Inscriptions via l'IFC (www.ifc.cfwb.be).

La CPU s'ouvre à la 4^e année du secondaire

Depuis cette rentrée 2018, la Certification par unités (CPU) s'organise dans un nouveau dispositif expérimental : dorénavant, elle s'applique dès la 4^e année à 15 options groupées (1).

En cette fin d'année scolaire, Marianne Duchâteau, chef d'atelier à l'Institut Saint-Joseph, à Jambes, prépare avec ses enseignants le passage de la 4^e bio-esthétique de qualification à la CPU.

PROF : Lancer la CPU en 4^e, c'est stressant ?

Marianne Duchâteau :

Notre équipe maîtrise bien la philosophie CPU. Nous l'avons démarrée il y a 7 ans avec l'option de base groupée (OBG) esthéticien(ne) au D3. À l'époque, j'avais attribué une heure de fourche commune aux enseignants de l'OBG. Nous nous sommes réunis toutes les semaines dans un local dédié à cette coordination. Cela a forgé une équipe.

Le nouveau profil de certification étale l'apprentissage sur trois ans. Nous adaptons notre Plan de mise en œuvre en conséquence. Les mots d'ordre sont souplesse et autonomie. Par exemple, nous démarrerons deux unités d'acquis d'apprentissage (UAA) en même temps. Cela évite aux élèves de répéter les mêmes gestes pendant un mois.

La nouvelle grille-horaire renforce la formation pratique (de 6 à 8h) et l'apprentissage peut se faire sur 30 semaines au lieu de 36. Cela permet de réaliser des « semaines-projet ». En 4^e et en 5^e, l'objectif sera la remédiation et l'orientation ; en 6^e, la préparation et la réalisation d'un défilé, un stage actif d'un mois en Erasmus dans un centre de thalassothérapie ou la participation à EuroSkills. Les élèves de 4^e bénéficieront déjà d'un stage d'une semaine, parrainé par un aîné de 6^e.

Qu'en est-il des élèves ayant leur CESS, entamant une nouvelle formation et dispensés de cours généraux ?

En septembre 2019 et sous la responsabilité du Conseil d'admission, ils pourraient rentrer en 5^e. Il faudrait alors leur proposer un parcours avec des UAA en plus, qui leur permettent de valider celles de 4^e.

Les jurys se multiplient ?

Chaque UAA a une épreuve intégrée validée par un ou des membres extérieurs du jury.

Comment entretenir les techniques et les compétences d'une UAA certifiée ?

On ne revient plus sur une UAA certifiée. Mais le programme exige des rappels évolutifs. De plus, nous organisons des « bulles d'air » pour pratiquer les compétences : une remédiation du 3^e degré les après-midis du mercredi

et du vendredi et un atelier tenu le mercredi après-midi par les 6^e.

Le dossier d'apprentissage individuel ?

Obligatoire pour tous les élèves, il s'accompagne d'un nouveau bulletin qui reprend les UAA et les indicateurs de réussite.

Qu'en est-il de la 3^e bio-esthétique ?

Là aussi, les textes prônent la souplesse et l'adaptation du programme de l'OBG. Nous axerons notre organisation actuelle sur la découverte de toutes les facettes du métier : une réponse aux jeunes qui ont besoin de cours pratiques et de confirmer leur choix d'orientation. À terme, le tronc commun fera disparaître cette 3^e.

La concertation avec les professeurs de cours généraux ?

Un chantier à venir.

Votre conclusion ?

La CPU amène plus d'élèves à réussir à condition d'entrer dans le système, d'être acteurs d'un apprentissage très exigeant qui



© PROF FVB

les forme à un métier. Certains décrochent, même en 6^e. Il est donc primordial de bien orienter, dès la 4^e. Demain, on ne redoublera plus la 5^e. Mais il y aura une année complémentaire à la 4^e (C2D) comme déjà au terme de la 6^e (C3D).

Au cours de celles-ci, on adaptera l'apprentissage aux besoins. Actuellement, pour coacher les élèves de C3D, nous attribuons 8h/semaine de coordination à un professeur de français. Il effectue de la remédiation dans différentes disciplines, mais travaille aussi l'organisation, la méthode de travail, la communication avec les enseignants... Lorsque

cela fonctionne bien, ce coach fait de la prévention avec les 6^e.

Bref, la CPU exige une vision constructive, en équipe, beaucoup de travail et de concertation. Pour nous y aider, la cellule CPU de l'Administration reste à notre écoute. ●

Propos recueillis par
Patrick DELMÉE

⁽¹⁾ Le dispositif concerne quinze options groupées dans l'enseignement ordinaire et le spécialisé de forme 4. Il résulte de deux décrets : le décret fondateur de la CPU (12 juillet 2012) et celui qui ouvre le 2^e degré à la CPU (14 juin 2018) : www.cpu.cfwb.be/index.php?id=1239

La CPU exige de la souplesse et de la maturité

L'Athénée royal, à Jambes, a créé une option de base groupée (OBG) esthéticien(ne) CPU au 3^e degré il y a 4 ans. Elle s'ouvre aussi à la 4^e dès septembre. « *La charge de travail étalée sur trois ans créera des liens entre les enseignants des 2^e et 3^e degrés* », explique Amélie Lenain. Responsable du cours d'esthétique (théorie et pratique professionnelle) depuis 13 ans dans cette école, elle a actuellement un 3/4 temps.



M^{me} Lenain confirme des observations de sa collègue jamboise (lire « La CPU s'ouvre à la 4^e année du secondaire »), avec des accents particuliers. Ainsi, elle utilisera une semaine-projet dès la 4^e : « *Avant le 15 octobre, les élèves découvriront un institut de beauté. Cela leur permettra de confirmer ou d'infirmier leur orientation* ». Elle adaptera de même le programme de 3^e, en l'axant sur les soins de sa propre personne et non d'un client.

La souplesse pour mettre en œuvre la CPU en 4^e, elle la trouve dans le projet P45 ⁽¹⁾ mis en place depuis 4 ans : « *Nos périodes comptent 45 minutes. Le temps non presté est regroupé dans un catalogue d'ateliers, le jeudi après-midi. En 4^e, cela permettra d'organiser de la remédiation, de retravailler certaines compétences déjà acquises. Le Plan de mise en*

œuvre doit être cohérent, travailler les bases avant d'aller vers le spécifique, mais dans la souplesse, et permettre de revenir sur certaines compétences ».

Enfin, elle souligne que la CPU permet de regrouper toute une série de petits cours sous un même intitulé et de voir un maximum de choses en profondeur. « *Mais, pour y arriver, les élèves ont besoin de maturité. D'autant plus qu'elles fréquentent les cours avec des élèves dispensées de cours généraux qui ont parfois 25 ans et plus. En auront-elles assez pour aller vers les remédiations et les remises à niveau ?* ». À cela, Damien Rebella, directeur de la Cellule CPU au sein de l'Administration générale de l'Enseignement, répond que « *la philosophie de la CPU permet de remédier au plus vite aux besoins des étudiants en les encadrant via un Plan individuel d'accompagnement* ».

⁽¹⁾ Selon la circulaire 6741, suite au rapport positif de l'Inspection, ce dispositif expérimental (à Jambes et ailleurs) est prolongé jusqu'au 30 juin 2020. www.enseignement.be/circulaires

POUR EN SAVOIR +

- La circulaire 6652 explique clairement l'ouverture de la CPU au 2^e degré et tient déjà compte du décret du 14 juin 2018 qui l'officialise. La 6651 évoque les nouveautés pour l'enseignement spécialisé de forme 3. www.enseignement.be/circulaires
- Le site cpu.cfwb.be compile tout ce qu'il faut savoir sur la CPU : le projet et sa philosophie, les profils de certification concernés, les textes légaux, des outils dont un *Guide de la mise en œuvre de la CPU*, un historique, une foire aux questions, un lexique, une liste de contacts. Il vient de bénéficier d'une remise à jour pendant les vacances scolaires.

Recherche des enseignants

EAD/E-learning recrute des enseignants possédant un titre pédagogique de niveau primaire ou secondaire. Dans le cadre d'une activité complémentaire à leur activité en école, ils tutoreront à distance des apprenants et concevront des cours en ligne. Postulez sur www.elearning.cfwb.be.

Capelo : du renfort

Vingt-six agents ont été recrutés cet été au sein de l'Administration générale de l'Enseignement afin d'assurer l'encodage de la carrière des personnels de l'enseignement dans l'application « Capelo » du Service fédéral des Pensions. Dix-sept s'ajoutent aux 89 agents recrutés en 2016 et en 2017, neuf remplacent des départs.

Répondre au complotisme

Le Centre de ressources et d'appui pour la prévention des extrémismes et des radicalismes violents propose une journée de formation (reconnue par l'IFC) intitulée *Répondre au complotisme*, le 23 novembre, à Bruxelles (bit.ly/2npCM8v). Des analyses seront suivies d'ateliers présentant des postures et outils pédagogiques construits par des associations : Ami, entends-tu ?, BePax, GRAL-ULB, Média Animation, TCC Accueil, Zin TV. www.ife.cfwb.be (code 408 001 712).

Ateliers d'informations

La Direction générale de l'Enseignement obligatoire organisera à nouveau à partir de février 2019 des ateliers d'information administrative, destinés aux chefs d'établissement et secrétaires de direction. L'occasion de rencontrer des experts d'une ou plusieurs de la vingtaine de thématiques abordées. Le programme sera établi cet automne et diffusé via circulaire (pour 2017-2018, voir la circulaire 6463). Les inscriptions seront indispensables.

Les aménagements raisonnables au bénéfice de tous les élèves

Des fiches-outils et une typologie des aménagements raisonnables ont été élaborés pour aider les équipes à les mettre en place.

Depuis cette rentrée 2018, « *tout élève de l'enseignement ordinaire [...] qui présente un/des besoin(s) spécifique(s) [...] est en droit de bénéficier d'aménagements raisonnables matériels, organisationnels ou pédagogiques appropriés, pour autant que sa situation ne rende pas indispensable une prise en charge par l'enseignement spécialisé* ».

Notre dossier de mars-avril-mai ⁽¹⁾ était consacré à cette nouvelle mesure décidée par décret ⁽²⁾. L'objectif était de permettre aux équipes pédagogiques de s'y préparer. Il a d'ailleurs suscité pas mal de réactions.

Douze fiches-outils

Depuis, des fiches-outils ont été diffusées et sont téléchargeables ⁽³⁾. Elles concernent le bégaiement, le daltonisme, la dyscalculie, la dysgraphie, la dyslexie, la dysorthographe, la dysphasie, la dyspraxie, le Haut Potentiel Intellectuel (HPI), le syndrome d'Asperger, le syndrome dysexécutif et le trouble de l'attention avec/sans hyperactivité (TDA/H).

Bien que n'étant pas considérés comme troubles d'apprentissage, bégaiement et daltonisme figurent parmi les fiches parce qu'ils engendrent des besoins spécifiques et la nécessité de certains aménagements. Pour chaque trouble, une grille d'alerte permet de répondre aux questionnements du personnel.

Ces fiches-outils s'accompagnent d'une typologie des aménagements raisonnables, constituée de dix-neuf documents. En effet, au-delà des douze troubles précités, ils ciblent aussi la déficience mentale, des handicaps physiques ou sensoriels, les troubles du comportement et les maladies invalidantes.

Obligatoire ou pas ?

Cette typologie permet de déterminer si l'aménagement demandé relève d'un caractère obligatoire ou conseillé (lire « *Un exemple concret* »). Elle guidera le travail de l'Administration de l'enseignement obligatoire ainsi que la Commission de l'Enseignement obligatoire inclusif, chargées pour l'une de la conciliation entre les parents et les écoles en cas de litige, et pour l'autre du traitement du recours.

Chacun des dix-neuf documents, également téléchargeables ⁽³⁾, contient les onze rubriques suivantes : le descriptif des problèmes rencontrés ; la ou les personne(s) habilitée(s) à poser le diagnostic ; les types d'aménagements raisonnables ; les aménagements à apporter ; les acteurs dans leur mise en œuvre ; le cout



des aménagements ; leur impact sur l'environnement, l'organisation des écoles et les autres élèves ; leur fréquence (permanents ou pas) ; l'alternative éventuelle ; les aménagements obligatoires ; et les aménagements conseillés. Bien entendu,



l'identification des aménagements à mettre en place s'effectue dans le cadre d'une réflexion impliquant tous les partenaires concernés (y compris l'élève), tenant compte des caractéristiques de son profil, de ses besoins prioritaires et du contexte scolaire. ●

D. C.

(1) « Se préparer aux aménagements raisonnables », dossier paru dans notre numéro de mars-avril-mai 2018 (PROF 37). bit.ly/2nWBFqM

Des fiches-outils et une typologie des aménagements peuvent guider les équipes.

- (2) Décret du 7 décembre 2017 relatif à l'accueil, à l'accompagnement et au maintien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire des élèves présentant des besoins spécifiques, qui a modifié le décret Missions. bit.ly/2Ev816z
- (3) bit.ly/2wsRz6D

Intégration : des modifications

Plusieurs modifications concernent l'intégration d'élèves du spécialisé dans l'enseignement ordinaire.

Un : le Conseil d'avis chargé des problématiques liées à l'intégration a été supprimé.

Deux : le protocole d'intégration ne devra plus être signé que par le CPMS qui assure la guidance de l'élève avant son entrée en intégration.

Trois : fin mai, un élève en intégration temporaire totale sera automatiquement inscrit en intégration permanente totale pour que l'école ordinaire dans laquelle il suit tous les cours puisse lui délivrer les attestations et certificats en conformité avec la législation.

Quatre : à la fin de chaque année scolaire, chacune des parties ayant marqué son accord au protocole (à l'exception du CPMS qui assurait la guidance de l'élève avant son entrée en intégration) peut demander de mettre fin à l'intégration.

Cinq : par dérogation, l'intégration cesse à la date de l'évènement dans un certain nombre de situations précises (une mesure de placement, un changement de domicile...). Et les partenaires du projet d'intégration peuvent, par décision motivée, y mettre fin, en cas de circonstances exceptionnelles.

Les détails dans la circulaire 6747 (chap. 13). www.enseignement.be/circulaires

UN EXEMPLE CONCRET

À titre d'exemple, voici les aménagements raisonnables obligatoires et conseillés par la typologie, à propos d'un élève pour qui une dyslexie a été diagnostiquée.

Aménagements obligatoires

- selon le degré de sévérité du trouble, l'intervention d'un spécialiste dans le domaine de la dyslexie est indispensable ;
- la mise en place d'un tutorat avec les pairs est requise (aide à la compréhension de l'écrit) ;
- l'utilisation de l'outil informatique et de logiciels spécifiques est nécessaire ;
- les aménagements proposés en classe doivent être reconduits lors des évaluations internes et externes, selon la législation en vigueur.

Aménagements conseillés :

- selon l'impact du trouble dans l'établissement scolaire, l'ensemble des parents de la classe peut être informé ;
- s'il n'y a pas de financement pour disposer d'un support informatique personnel en classe, l'utilisation de l'outil informatique et des logiciels spécifiques représente néanmoins une aide intéressante pour gérer les difficultés d'apprentissage



Lise-Anne Hanse à la tête de l'Enseignement

Depuis le 1^{er} aout, M^{me} Lise-Anne Hanse a pris la tête de l'Administration générale de l'Enseignement (AGE), succédant à M. Jean-Pierre Hubin, admis à la retraite.



© F.W.B./Service Com AGE

Depuis 2003, M^{me} Hanse était directrice générale à la Direction générale de l'Enseignement obligatoire, et sa carrière dans l'Enseignement a débuté en 1989.

Pour l'Administratrice générale, le premier défi de l'AGE est de mettre en œuvre les mesures décidées dans le cadre des travaux du Pacte pour un Enseignement d'excellence, dont les enjeux sont si fondamentaux « qu'on ne peut pas se permettre d'échouer ».

Rencontres pour faire apprendre

Gratuites et ouvertes à tous, les *Rencontres pour faire apprendre* sont organisées le samedi matin par le Service des Sciences de l'Éducation de l'ULB, à Bruxelles. En voici le programme 2018-2019.

13 octobre *La réussite du Tronc commun nécessite de questionner l'évaluation.* Le débat sera introduit par Anne Chevalier, didacticienne et formatrice en mathématiques, et Nicole Wauters, ancienne inspectrice primaire spécialisée dans le développement de la langue de scolarisation.

17 novembre *Pourquoi le décret régulant les devoirs scolaires n'est-il pas respecté ?* par Françoise Robin, doctorante en sciences de l'éducation et enseignante en formation initiale des enseignants, et Ekram El-Boubssi, institutrice et enseignante en formation initiale des instituteurs.

26 janvier *La transition secondaire-université : quelles difficultés pour les jeunes ?* par Dorothée Baillet, docteure en sciences

psychologiques et de l'éducation et chercheuse à l'ULB.

23 février *(re)Qualifier le qualifiant ? Constat et perspectives...* par Dominique Ricard, directeur de l'Inraci, et Pierre Waub, enseignant.

23 mars *La transdisciplinarité, une solution pour transformer l'école ?* par André Gioran, instituteur puis professeur à l'Université de Genève, et Ariane Riveros, coordinatrice pédagogique du Lycée intégral Roger Lallemand, à Bruxelles.

27 avril *L'enseignement scolaire des mathématiques : entre docilité et créativité,* par Thomas Barrier, docteur en didactique des mathématiques, professeur de didactique comparée des disciplines à l'ULB.

Les groupes de plus de dix personnes sont invités à s'inscrire au moins deux semaines à l'avance : mstaszew@ulb.ac.be, nterendi@ulb.ac.be ou 02 / 650 54 62). •

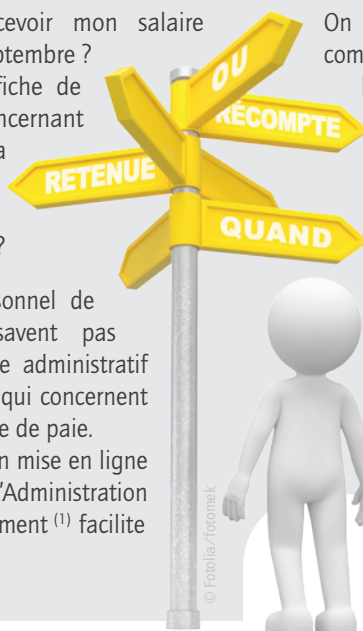
Une question sur mon salaire ou sur ma fiche de paie ?

Quand vais-je recevoir mon salaire du mois de septembre ? Où trouver, sur ma fiche de paie, les données concernant ma charge horaire, la retenue de sécurité sociale ou de pré-compte professionnel ?

Les membres du personnel de l'enseignement ne savent pas toujours à quel service administratif adresser ces questions qui concernent leur salaire ou leur fiche de paie. Une récente application mise en ligne sur le portail de l'Administration générale de l'Enseignement ⁽¹⁾ facilite la tâche.

On introduit le code postal de la commune où se trouve l'établissement scolaire dans lequel on travaille, puis on sélectionne son établissement scolaire. L'application précise alors le service ou la direction à contacter, en mentionnant les heures de visite et de permanence téléphonique. •

⁽¹⁾ bit.ly/2bbGj6r



Plans de pilotage : un tiers des écoles dans le vif du sujet

Dans un tiers des écoles, les équipes vont plancher sur les stratégies à mettre en œuvre dès 2019 pour atteindre leurs objectifs.

On le sait : les projets de décret créant d'une part un nouveau cadre de pilotage, et d'autre part un corps de Délégués aux contrats d'objectifs (DCO) placés sous l'autorité de Directeurs de zones (DZ) n'ont pas pu être adoptés par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles durant l'été ⁽¹⁾.

Néanmoins, dès cette rentrée, un premier tiers d'écoles vont entrer de plain-pied dans la logique des plans de pilotage, adoptée par décret en 2017 déjà ⁽²⁾. Les autres suivront en 2019 et 2020.

Décidée par les acteurs ayant participé aux travaux du Pacte pour un Enseignement d'excellence, cette nouvelle dynamique de pilotage entend donner davantage d'autonomie aux équipes du terrain. À elles de définir leurs objectifs spécifiques et les stratégies pour les atteindre, en regard bien entendu avec des objectifs globaux d'amélioration fixés quant à eux par le Gouvernement.

En 2017-2018, les directions des écoles sélectionnées pour cette première phase ont bénéficié de formations, en inter-réseaux mais aussi au sein de leurs réseaux, des conseillers pédagogiques ayant été recrutés pour accompagner cette réforme ambitieuse.

En 2018-2019, il s'agit dans chaque école concernée de mobiliser toute l'équipe pédagogique pour une phase de diagnostic suivie de la définition d'objectifs et de stratégies.

Pour aider les équipes dans ce travail de diagnostic, d'élaboration et de suivi de leur plan de pilotage, une application informatique a été développée par l'Administration (et par l'Étnic, son partenaire informatique).

Ensuite, après passage dans les organes locaux de concertation et au conseil de participation, puis approbation du pouvoir organisateur, le plan de pilotage sera présenté au DCO, dans les premiers mois de 2019. S'il est approuvé, il deviendra contrat d'objectifs, conclu pour six ans.

Pour faire face à ce changement de paradigme, les directions n'ont pas attendu ce mois de septembre ! À titre d'illustration, fin août, lors des Rencontres pédagogiques d'été du mouvement socio-pédagogique Changements pour l'Égalité, quatre directeurs ont insisté sur la mise en place en 2017-2018 déjà d'équipes chargées de coordonner le travail, composées d'enseignants désignés par leurs pairs, et parfois même de parents ou de délégués d'élèves. Les prochains mois diront si l'adhésion à cette nouvelle gouvernance dépasse les équipes de direction... ●

D. C.

⁽¹⁾ Dès que le décret « DCO/DZ » sera adopté, l'appel aux candidats sera lancé. Tous les détails via bit.ly/2MBxSxa.

⁽²⁾ Décret relatif à la mise en œuvre du plan de pilotage des établissements scolaires... bit.ly/2BnZFD6

Pour les nouveaux

L'IFC propose aux enseignants débutants une journée de rencontres et d'échanges, les 24 octobre, 16 ou 17 janvier. Inscriptions via www.ifc.cfwb.be (code de formation 520101801). En complément, ceux qui le désirent pourront participer à une formation de deux jours intitulée *Boîte à outils et ressources pour mes débuts dans l'enseignement* (code 520001803).

Certimed

Certimed est le nouveau nom de l'organisme de contrôle des absences des membres du personnel enseignant et assimilé. Le contenu du certificat est inchangé. Il est téléchargeable via www.certimed.be/fr/documents-utiles-enseignement.

Les écoles en ont reçu en aout. Un certificat doit être transmis à Certimed par courrier affranchi (BP 10 018 à 1070 Bruxelles), fax (02/2272 210) ou courriel (certificat.fwb@certimed.be).

Récupérer les cours suspendus

Les établissements scolaires sont tenus de récupérer les cours suspendus une ou plusieurs demi-journées, en vertu de l'arrêté de l'Exécutif du 22 mars 1984 fixant le régime des vacances et des congés. Mais certains établissements ne prévenaient pas toujours la Direction générale de l'Enseignement obligatoire de ces suspensions. Aussi le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-il adopté un décret (paru au Moniteur le 26 juin) rappelant l'obligation de prévenir l'Administration, en lui signalant les modalités de récupération des cours. Le texte prévoit des cas de force majeure. bit.ly/2vMRmuu

Connaissance du français

La circulaire 6240 (www.enseignement.be/circulaires) détaille l'organisation d'une session d'examens qui donne accès au certificat de connaissance approfondie, suffisante ou fonctionnelle du français. Inscriptions avant le 4 octobre.

Musées gratuits

Depuis 2006 (circulaire 1618, www.enseignement.be/circulaires), treize musées subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles accordent l'entrée gratuite pour les groupes scolaires, de jeunes ou d'étudiants des académies/conservatoires.

Il s'agit des musées de Mariemont, juif (Bruxelles), du Sart-Tilman (Liège), en Piconrue (Bastogne), de l'Orfèvrerie (Seneffe), du Masque (Binche), de la Photographie (Mont-sur-Marchienne), du Centre de la Gravure et de l'Image imprimée (La Louvière), de la Fonderie (Molenbeek), du Centre de la Tapisserie (Tournai), de l'Espace gallo-romain (Ath), du Préhistorique (Ramioul), de l'Écomusée de Bois-du-Luc.

Accroches cours-fonctions inter-réseaux en promotion sociale

Depuis cette rentrée 2018, l'enseignement secondaire de promotion sociale applique les nouvelles accroches cours-fonction(s) communes à tous les réseaux d'enseignement. Jusqu'ici, chaque réseau appliquait son cadre de référence.

Cet alignement s'accompagne d'un mécanisme permettant d'assurer aux membres du personnel impactés par les modifications d'accroches, de retrouver autant que possible leur emploi dans les nouvelles fonctions.

Détails dans la circulaire 6750.

www.enseignement.be/circulaires

Nouvelles grilles horaires

Les PO peuvent proposer, à partir de la 3^e transition, des grilles-horaire avec 5 périodes de français et 4 de formation historique et géographique sans dépasser le maximum autorisé de périodes hebdomadaires. Par ailleurs, les grilles-horaires renforçant la formation générale doivent être appliquées dans toutes les années de l'enseignement technique, artistique et professionnel de qualification et en

7^e professionnelle. Circulaire 6741. www.enseignement.be/circulaires.

Un statut pour les psychomotricien(ne)s

Depuis la rentrée, les périodes de psychomotricité de type ACS/APE (361,5 équivalents temps plein) sont devenues « organiques ». Les maîtres de psychomotricité bénéficient donc d'un statut qui leur donne une sécurité d'emploi : possibilité de nomination, traitement calculé sur 12 mois... Chaque implantation maternelle bénéficie de deux périodes de psychomotricité par emploi entier d'instituteur ou d'institutrice.

Ces postes ACS/APE ont été libérés pour l'engagement de 310 puériculteurs et puéricultrices. L'objectif est qu'il y en ait un par implantation scolaire.

Ces changements traduisent une recommandation du Pacte pour un Enseignement

d'excellence : le renforcement de l'encadrement dans les classes maternelles. Ils sont sensibles sur le terrain.

Ainsi, à l'Institut Notre-Dame des Hayeffes, à Mont-Saint-Guibert, le maître de psychomotricité, qui avait un contrat ACS/APE, sera nommé le 1^{er} octobre pour un temps plein. Par ailleurs, pour ses 78 implantations maternelles, la Ville de Charleroi a pu engager 18 puériculteurs ou puéricultrices supplémentaires, ce qui porte le total à 49 (personnel définitif et APE). Et onze maîtres de psychomotricité devraient être nommés. ●

C. M.

Le point sur les titres et fonctions

Le décret Titres et fonctions du 11 avril 2014 a prévu un mécanisme d'assimilation d'un titre de pénurie à un titre suffisant. Il s'applique aux porteurs d'un titre de pénurie qui ne peut pas passer automatiquement en titre suffisant. La circulaire 6691 ⁽¹⁾ cite l'exemple d'un AESI mathématique qui, s'il exerce la fonction de cours généraux de mathématiques au degré supérieur, est « catalogué » en titre de pénurie. Cet AESI peut être repris en titre suffisant moyennant deux conditions cumulatives : la détention d'un titre pédagogique (qui ici est déjà acquis) et l'ancienneté (450 jours sur trois années scolaires consécutives). Ce mécanisme vaut tant pour les fonctions enseignantes que pour le personnel non chargé de cours (pour lequel un titre pédagogique n'est pas exigé).

La circulaire 6770 ⁽¹⁾ le rappelle : le décret évoque la possibilité pour le Gouvernement de déclasser un titre, de le faire descendre dans leur hiérarchie des titres (requis, suffisant, de

pénurie ou autre). Cela peut survenir en cas de rétrogradation de la composante disciplinaire d'un titre, d'ajout d'une année d'expérience utile,... La CITICAP en propose depuis 2014, ils seront effectifs à partir du 1^{er} septembre 2018. Des mesures « de protection » sont prévues.

Enfin, la circulaire 6772 ⁽¹⁾ précise la notion d'expérience utile, obtenue en-dehors de l'enseignement – comme celle d'un boulanger qui souhaite enseigner son métier – et la procédure pour la valoriser. Elle évoque aussi la possibilité de la compléter par de l'ancienneté acquise dans l'enseignement, comme celle du boulanger exerçant dans l'enseignement depuis plusieurs années.. ●

Pa. D.

⁽¹⁾ www.enseignement.be/circulaires

Au-delà des combats

Depuis 2014, quantité de ressources ont été mises à disposition des enseignants pour commémorer la Grande Guerre. Beaucoup l'ont été à la suite d'un *Plan d'action de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles – Commémorer 14/18*. Selon Philippe Plumet, chargé de mission chez Démocratie ou Barbarie, la philosophie de ses concepteurs était de rendre compte de la réalité des combats, mais aussi de l'expérience de guerre de la population, de l'occupation, des privations, de la résistance, de l'exploitation commerciale, des déportations, de l'exil, des réfugiés, de l'opération humanitaire pour combattre la famine en Belgique... Il voulait aussi sensibiliser à des valeurs qui parlent aux jeunes générations : la solidarité, la résistance, le droit de la guerre...

Quel a été l'impact sur les écoles ? « *Elles ont adhéré aux ressources et activités proposées et se sont mobilisées* », répond M. Plumet. Un indice ? En général, les appels à projets liés au décret Mémoire génèrent une cinquantaine de projets. L'appel extraordinaire pour 2014 a reçu plus de 90 candidatures. ●

Pa. D.

Commémorer 14/18

Le 11 novembre, on commémorera le centenaire de la fin de la Grande Guerre. D'ici là, de nombreuses ressources sont disponibles pour les enseignants qui veulent travailler cette thématique.

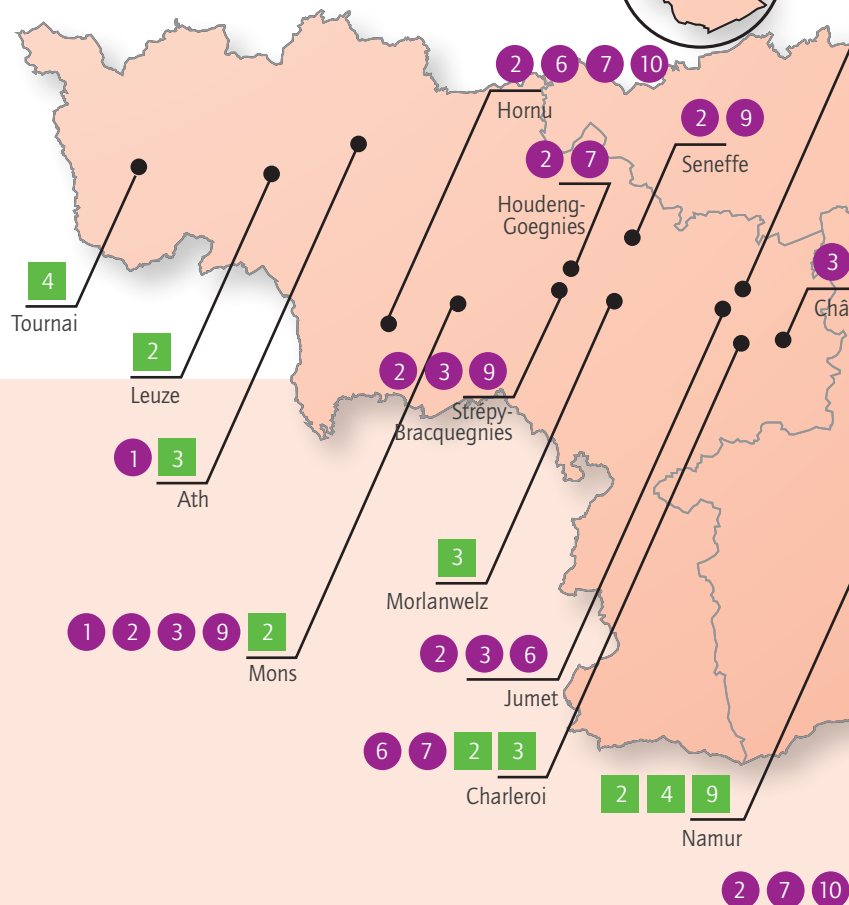
- L'exposition *La Défense vue à travers l'objectif : 1914-2018* présente jusqu'au 3 décembre 2018 une centaine de photos qui témoignent de l'importance du milieu audiovisuel à la Défense depuis 1915. Musée royal de l'Armée à Bruxelles. bit.ly/2OqZ45M. Entrée gratuite avec Carte PROF.
- Le War Heritage Institute invite à parrainer Nos héros oubliés en signalant la tombe d'un soldat rapatrié par une plaquette et en plaçant à l'entrée du cimetière un panneau portant l'inscription « Sépultures de guerre belges ». Vous pouvez vous aider du site www.wardeadregister.be. Cette opération se double d'un dossier pédagogique sur le site www.warheritage14-18.be. Il permet aux classes de 5^e et de 6^e primaire de partir à la découverte de tombes de rapatriés dans le cimetière de leur commune.
- Dans l'exposition *Au-delà de la Grande Guerre : 1918-1928*, le War Heritage Institute explore divers thèmes tels que l'offensive finale, la libération, la période d'après-guerre, les révolutions géopolitiques, mais aussi la reconstruction économique, le processus de deuil et la mémoire, les changements sociopolitiques et socioculturels. Les pièces voisinent avec des décors, des témoignages et des outils interactifs. Musée royal de l'Armée, du 21 septembre 2018 au 10 novembre 2019. Entrée gratuite avec Carte PROF. Prix préférentiels pour groupes scolaires : www.klm-mra.be/D7t/fr/content/tarifs
- Le War Heritage Institute organise de septembre 2018 à avril 2019 au Musée royal de l'Armée un cycle de conférences *Facettes de l'après-guerre*. Animées par des spécialistes de la période, elles ont lieu le dimanche matin. Le prix d'entrée est de 5 €. Réservations : reservation@warheritage.be. bit.ly/2MyUGVu
- Le Musée-valise gratuit proposé par le Musée royal de Mariemont et le War Heritage Institute, contient des documents et des objets centrés sur et autour de la Grande Guerre. Réservation : 064 / 273 784 (sp@musee-mariemont.be) ou 02 / 7377 807 (sandrine.place@warheritage.be). bit.ly/2MyUGVu
- Les photos du concours *Faites revivre l'histoire de votre commune à travers les monuments de 14-18*, font l'objet d'une exposition itinérante gratuite. info@commemorator14-18.be
- Démocratie ou barbarie dispose de ressources papier (dob@cfwb.be) ou téléchargeables :
 - *Dossier documentaire – Les armes chimiques*. bit.ly/2P9PpAv
 - *Wallonie. Tourisme & Mémoire, Le Petit Futé*. Ce guide s'articule autour des traces de la Bataille de Waterloo, la Bataille des Ardennes et la Grande Guerre.
 - *Paroles de pierres – Traces d'histoire*, (édition Racine). Cet ouvrage analyse et décrit des lieux significatifs qui permettent d'appréhender certains aspects des conflits de 14-18 et 40-45. ●

Pa. D.

Les Centres de Technologies avancées s'affirment

Initiée en 2006, la mise en place des Centres de Technologies avancées (CTA) à travers la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est terminée en 2017. Notre carte reprend l'ensemble des CTA mais aussi des Centres de Compétences (Wallonie) et Centres de Référence (Région bruxelloise) qui proposent une offre complémentaire aux CTA*. Ces derniers continuent à se doter de matériel de pointe, comme en témoigne le projet Didacticar (lire en page 14). Autre signe de professionnalisation : la création d'un statut de coordonnateur de CTA, dès cette rentrée 2018.

3
Comines



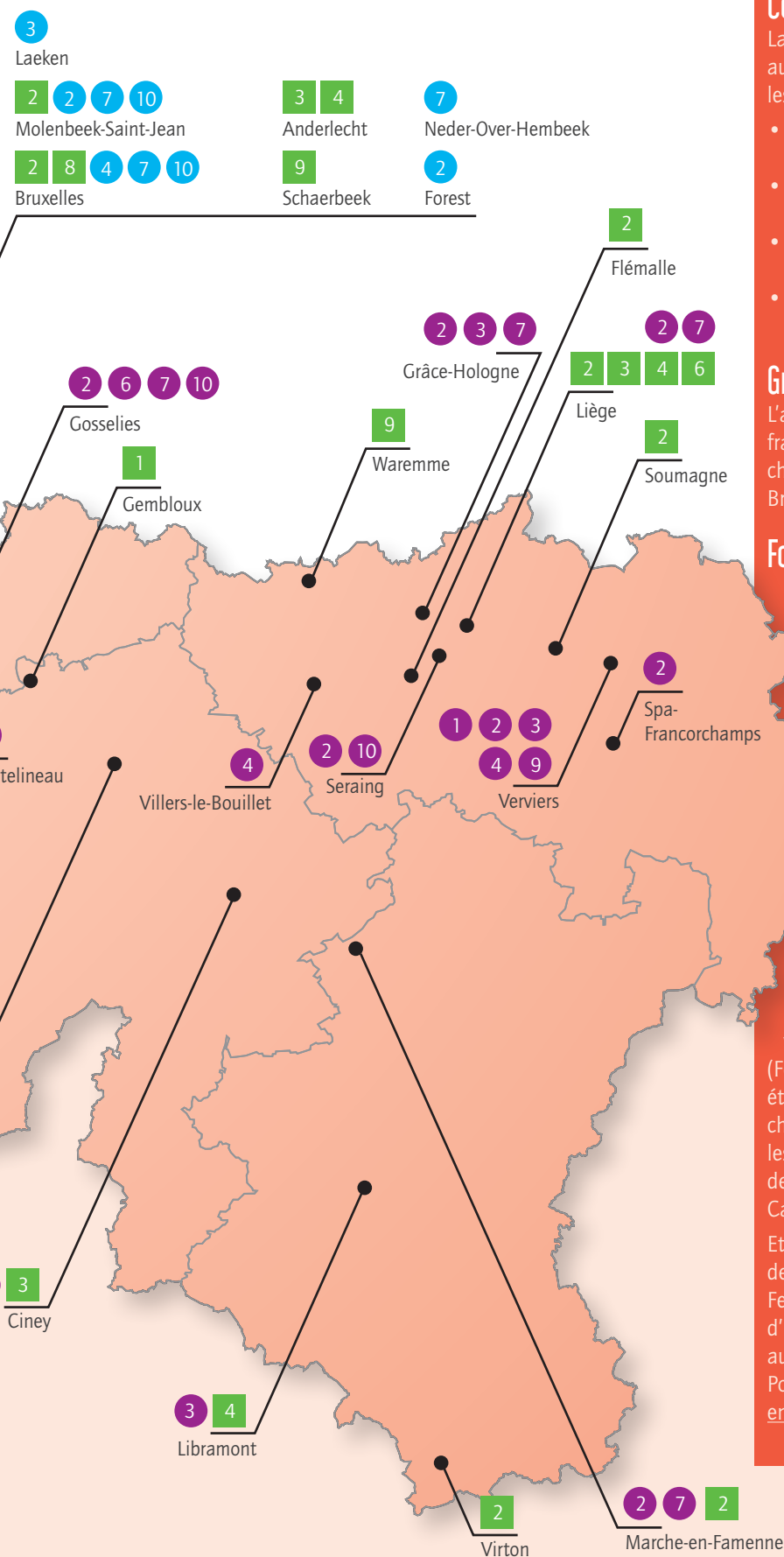
Légende

Type & avancement

- CTA (Centre de Technologies avancées) opérationnel
- CDC (Centre de Compétences) en Région wallonne
- CDR (Centre de Référence) en Région Bruxelles-Capitale

Secteurs

- 1 : Agronomie
- 2 : Industrie
- 3 : Construction
- 4 : Hôtellerie-alimentation
- 5 : Habillement et textile
- 6 : Arts appliqués
- 7 : Économie
- 8 : Service aux personnes
- 9 : Sciences appliquées
- 10 : Technologies de l'information et de la communication (TIC)



Contacts

La cellule Centres de Technologies avancées assure entre autres les relations entre les établissements scolaires et les centres de formations (CDC, CDR et CTA).

- Florence Marcelli : 02 / 690 86 41
florence.marcelli@cfwb.be - responsable
- Mélanie De Clerfayt : 02/ 690 88 97
melanie.declerfayt@cfwb.be
- Eddy De Gelaen : 02/ 690 85 14
eddy.degelaen@cfwb.be
- Bernard Havaux : 02/ 690 84 44
bernard.havaux@cfwb.be

Gratuité

L'accès aux CTA pour le public scolaire est gratuit : les frais de déplacement et d'hébergement sont pris en charge par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Formations

L'Institut de la Formation en cours de Carrière (IFC) organise une formation pour les formateurs habilités à former les enseignants à travailler sur les équipements des CTA (534001801). Une autre se consacre à l'échange de pratiques entre formateurs de CTA (534501801). Deux sessions de vingt participants sont prévues pour 2018-2019. Plus d'une vingtaine sont destinées aux enseignants qui veulent donner accès à un CTA pour leurs élèves.

Financement

Dans la phase de mise en œuvre, 20,2 millions € ont été consacrés aux 23 CTA wallons. 50 % à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 50 % des fonds structurels européens via le Fonds européen de Développement régional (Feder) et la Région wallonne. Les 7 CTA bruxellois ont été financés à concurrence de 6615 190 €. 50 % à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 50 % par les fonds structurels européens via le Fonds européen de Développement régional (Feder), la Région Bruxelles-Capitale et la Cocof.

Et, pour maintenir le caractère hautement technologique de leur équipement, la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Feder et les Régions apportent un budget conséquent d'ici 2020 apportent un budget conséquent d'ici 2020 : aux alentours de 300 000 € par CTA. Pour en savoir plus, lire la circulaire 6781 (www.enseignement.be/circulaires).



Neuf « Didacticar » à disposition des écoles

Le projet *Didacticar* permet aux options liées à l'automobile de travailler sur des voitures neuves « didactisées ».

Lancé en 2015 par un partenariat entre la Fédération belge de l'industrie automobile et du cycle (Febiac) et la Fédération Wallonie-Bruxelles, le projet *Didacticar* est entré dans sa deuxième phase : la mise à disposition des écoles de neuf voitures « didactisées ». Après

Piloté par la Direction des Relations Écoles – Monde du Travail (Dremt) de l'Administration générale de l'Enseignement, le projet s'appuie sur l'expertise développée au sein des trois CTA du secteur automobile (Mécanique des moteurs à Leuze-en-Hainaut, Véhicules écologiques à Mons, Mécanique-carrosserie, à Namur).

En plus des « boîtes à pannes », chaque véhicule est équipé d'un ordinateur, d'un appareil de diagnostic, d'un appareil de maintien de charge et de l'équipement de protection du véhicule. Et les supports pédagogiques sont fournis lors du prêt du véhicule.

Ces supports ont été conçus par les formateurs des CTA, parmi lesquels Frédéric Rossignol, du CTA de Mons. « *Le but de Didacticar, ce n'est pas de recevoir des véhicules "classiques", explique M. Rossignol. Il s'agit de 'didactiser' les véhicules, en plaçant des boîtes à pannes et en concevant des dossiers pédagogiques pour que le véhicule circule dans les écoles.* » •

Didier CATTEAU

Les enseignants intéressés par les formations au sein des CTA peuvent contacter les trois coordonnateurs :

- M. Bimbi, CTA Véhicules automobiles de Mons : cta.auto.mons@cfwb.be ou 065 / 351 969 ;
- M. Duez, CTA Mécanique des moteurs de Leuze-en-Hainaut : cta.auto.leuze@cfwb.be ou 069 / 846 806 ;
- M. Detré, CTA Mécanique-carrosserie de Namur : cta.auto.namur@cfwb.be ou 081 / 351 556.



Les véhicules sont équipés de « boîtes à pannes » programmables, qui permettent l'apprentissage du diagnostic automobile.

formation dans les trois Centres de technologies avancées (CTA) du secteur, les enseignants pourront en faire venir dans leur école pour quatre mois maximum.

Les véhicules sont équipés de « boîtes à pannes » programmables, qui permettent l'apprentissage du diagnostic automobile. Elles ont été conçues par des étudiants (de la Haute École Louvain-en-Hainaut, de l'Institut Reine Astrid de Mons – promotion sociale et de la Haute École de la Ville de Liège) et réalisées par des élèves de l'Institut technique Saint-Luc (Mons), de la Communauté scolaire libre Georges Cousot (Dinant), et de l'Athénée royal d'Ouffet.



Être reconnus nous donne une motivation supplémentaire !

Depuis le 1^{er} septembre, les coordonnateurs des Centres de Technologies avancées bénéficient d'un statut reconnu.

Frédéric Bimbi est le coordonnateur du Centre de Technologies avancées (CTA) en nouvelles technologies écologiques des véhicules à deux et quatre roues, à Mons, l'un des 30 centres labellisés en Fédération Wallonie-Bruxelles ⁽¹⁾.



PROF : Quel est votre rôle ?

Frédéric Bimbi : Mon directeur, à l'Institut Saint-Luc, à Mons, m'a confié la responsabilité de l'organisation et du bon fonctionnement du Centre.

Au niveau pédagogique, je suis chargé de planifier, d'organiser et de suivre le bon déroulement des formations ; de la bonne articulation des modules de formation et de la validité des compétences des formateurs.

Au niveau de la gestion administrative, je dois, notamment, encoder des fréquentations, rédiger des rapports d'activités... Je m'occupe également de la gestion des équipements (mise à disposition, entretien, maintenance...).

Et puis, je dois faire connaître le CTA aux publics-cible, développer des synergies avec des partenaires du secteur de la formation professionnelle comme les Centres de Compétences et/ou les Centres de Référence professionnelle, mais aussi avec les entreprises et les associations professionnelles.

Pourquoi avez-vous accepté cette fonction ?

J'y ai vu un challenge. Enseignant de pratique professionnelle et théorique dans le domaine de la mécanique automobile depuis 17 ans, je postulais comme chef d'atelier quand la direction m'a proposé de créer ce CTA, il y a sept ans. C'est, en quelque sorte, mon « bébé ».

Les coordonnateurs de CTA ont un statut reconnu ⁽²⁾. Quels en sont les avantages ?

Notre statut était précaire. Certains étaient, comme moi, des enseignants en congé pour mission ; d'autres, des agents financés par des points APE. La nouvelle fonction de coordonnateur de CTA a été créée en tant que fonction de sélection relevant de la catégorie du personnel directeur et enseignant. Nous pouvons être engagés définitivement dans cette fonction, bénéficiant d'une meilleure protection juridique en cas de fin de fonction ou de fermeture d'un CTA, du même régime que les enseignants pour les congés, absences, disponibilités..., et du même barème (377) que les chefs d'atelier. Être enfin reconnu me donne une motivation supplémentaire !

Quel public accueillez-vous ?

Des élèves du secondaire supérieur de tous les réseaux, mais aussi des étudiants de promotion sociale, de l'enseignement supérieur (bac, masters...), des ouvriers qualifiés, des demandeurs d'emploi... Sans oublier des enseignants et des élèves de primaire et du 1^{er} degré du secondaire, lors de journées de découvertes des métiers. ●

Propos recueillis par
Catherine MOREAU

⁽¹⁾ Décret du 11 avril 2014 garantissant l'équipement de l'enseignement qualifiant et organisant les CTA : <https://bit.ly/2vdcolK>

⁽²⁾ Circulaires 6762, 6763 et 6775 <http://enseignement.be/circulaires>

⁽³⁾ Lire aussi notre mini dossier « Les centres de formation tissent leur toile », dans notre édition de septembre 2012. bit.ly/2MXrzKL

Le salon Educ à Brussels Expo

Nouvelles dates, nouveau lieu : le Salon Educ aura lieu du 3 au 7 octobre à Brussels Expo, de même que le Salon du Livre jeunesse, qui proposera aux classes des rencontres d'auteurs, des animations autour du livre...

Le salon EducDir, destiné aux directions d'établissements scolaires, se tiendra quant à lui du 3 au 5 octobre.

Maîtriser la lecture, le thème phare du Salon Educ, se déclinera par de nombreuses conférences. D'autres concerneront les troubles de l'apprentissage, l'estime et la confiance en soi, l'apprentissage par le jeu, les rapports entre pédagogie et numérique.

Des journées spéciales concentreront des activités et animations destinées aux professionnels de la petite enfance (mercredi), à l'éducation aux médias (mercredi), aux futurs professionnels de l'éducation (mercredi et vendredi), aux directions d'écoles (jeudi), à l'extrascolaire (samedi) et aux logopèdes (dimanche).

Des services de la Fédération Wallonie-Bruxelles seront présents, notamment Carte PROF.

.....
www.salon-education.be

Former des lecteurs, pas des liseurs

Pour apprendre à lire et à écrire, les enfants doivent côtoyer des textes bien écrits, des plumes inspirantes et des lecteurs emballés. C'est la conviction d'Yves Nadon, conférencier invité au Salon Educ.

Instituteur et ancien chargé de cours à l'Université de Sherbrooke, au Québec, Yves Nadon proposera deux conférences sur la lecture et l'écriture au Salon Educ ⁽¹⁾.

PROF : Quelles pratiques efficaces pour enseigner la lecture ?

Yves Nadon : Pour former des lecteurs et non pas juste des liseurs, il faut dès l'entrée à l'école traiter les enfants comme des lecteurs et leur enseigner explicitement ce que font les lecteurs dans la vraie vie.

Ça inclut, naturellement, toute la technique mais plus que ça. Cela exige, avant tout, le libre choix des lectures et un enseignant lecteur qui a envie de partager son propre bonheur de lire.

Quelles conditions cela suppose-t-il dans les classes ?

D'abord que, dans une classe riche en livres, l'enseignant nourrisse les élèves en leur lisant à haute voix des ouvrages riches, variés et intéressants. Ensuite, qu'il leur propose des lectures communes, ce qui permet à tous les enfants de participer à la lecture. Mais aussi qu'il leur demande de lire seuls ou avec des partenaires des textes de leur choix. Cela permet l'entraide entre pairs, de bâtir la confiance en soi comme lecteur, d'aider à la fluidité. Et que, plutôt que d'uniformiser la lecture dans sa classe, l'enseignant propose aux élèves des livres adaptés à leur niveau et de genres

différents pour qu'ils puissent aborder des textes de plus en plus complexes et appliquer des stratégies efficaces de lecture.

Et l'écriture, c'est complémentaire ?

Mais oui. Oblige-t-on les bébés à faire de la musculation des jambes avant d'apprendre à marcher ? Pourquoi alors contraindre les élèves à connaître toutes les lettres et les variantes orthographiques avant d'apprendre à écrire ?

Dans les classes que j'accompagne, nous demandons aux élèves d'écrire une heure par jour avec les connaissances qu'ils ont à disposition. Nous les outillons avec des manières d'améliorer, de réviser leurs textes ; nous leur proposons des modèles d'écrivains célèbres à admirer pour provoquer le désir d'écrire comme eux. Et j'observe chez les élèves des choses spectaculaires : des procédés littéraires conscients, la maîtrise de l'acte d'écrire et plus important encore, du plaisir à écrire. Et chez l'enseignant, un sentiment de compétence assez fort. ●

Propos recueillis par
Catherine MOREAU

.....
⁽¹⁾ « Pratiques efficaces pour enseigner la lecture » et « Des ateliers d'écriture : pour que les élèves écrivent un peu, beaucoup, passionnément et réellement ». www.salon-education.be



© FVB-Jean Poucet

Donner aux jeunes le goût et l'envie de lire

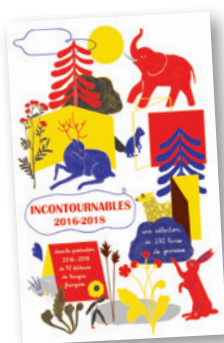
Pour favoriser la lecture dès le plus jeune âge, le Service littérature de jeunesse de l'Administration générale de la Culture propose une sélection de 270 livres.

La quizième édition des *Incontournables* évoque 270 livres pour enfants et adolescents, parus entre janvier 2016 et mai 2018 chez 72 éditeurs de langue française⁽¹⁾. Elle est le fruit du travail de sélection des membres de la Commission de sélection de livres de jeunesse (composée de bibliothécaires et de médiateurs du livre) réalisé en partenariat avec la revue de la section belge francophone de l'IBBY, Union internationale pour les livres de jeunesse.

« Comme lors des éditions précédentes, pour baliser les choix dans une production éditoriale foisonnante, plusieurs critères de sélection ont été retenus : la richesse littéraire et visuelle des œuvres, l'originalité du propos et l'exactitude des informations (pour les ouvrages documentaires) ; la pertinence des thèmes et du contenu par rapport à l'âge des lecteurs, le pouvoir évocateur des textes et des illustrations », explique Isabelle Decuyper, coordinatrice de la publication.

Les livres sont présentés en tenant compte de leur niveau de lisibilité et du niveau de

lecture des enfants et des jeunes. Six niveaux sont ainsi déterminés : tout-petits (0-3 ans), lecteurs débutants (5-8 ans), autonomes (9-12 ans), confirmés (13 ans et plus) et ados-adultes (15 ans et plus).



Des fiches-outils présentent notamment des activités possibles autour des livres : accueil d'auteurs ou d'illustrateurs en classe, concours, prix, salons. Cette nouvelle sélection, disponible en ligne gratuitement dès septembre 2018, sera présentée en version imprimée (5 €) au Salon du livre de jeunesse, à Bruxelles (3 au 7 octobre, en marge du Salon Educ, www.salon-education.be).

Ajoutons que six malles (une par niveau de lecture) de ces livres sélectionnés circuleront gratuitement dans les écoles et dans les bibliothèques, sur demande⁽²⁾.

C. M.

⁽¹⁾ bit.ly/2LzFeYO

⁽²⁾ Infos : Isabelle Decuyper (Service général des Lettres et du Livre), 02 / 413 22 34
Réservation des malles : Jean-Luc Capelle, 067 / 89 35 94.

Au bonheur de lire

Le septième numéro de la brochure *Au bonheur de lire*, réalisée par la Cellule Culture-Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, présente une sélection de livres contemporains pour les classes de 4^e, de 5^e et de 6^e secondaire.

Le comité de lecture, composé d'enseignants réunis par Marie-Laurence Deprez, de la Cellule, a classé et résumé des ouvrages de fiction (romans et nouvelles) et des essais, enquêtes et documents par niveau croissant de difficulté.

www.culture-enseignement.be (> Publications > Au bonheur de lire).

Enseignant référent en mobilité & sécurité

Envie de devenir référent Éducation à la Mobilité et à la Sécurité routière dans votre école ? Le Service public de Wallonie organise dans six villes wallonnes⁽¹⁾ une journée de formation (reconnue par l'IFC) destinée aux membres du personnel pédagogique de l'enseignement fondamental : directions, enseignants, maîtres spéciaux, éducatrices.

Les participants pourront se familiariser avec la mobilité et la sécurité routière à pied, à vélo et en voiture de leurs élèves, découvrir les outils et animations à leur disposition ainsi que des exemples de bonnes pratiques.

À l'issue de cette journée, ils recevront un certificat de référent Éducation à la Mobilité et à la Sécurité routière. Ils pourront ensuite centraliser et faire circuler les informations, soutenir des projets dans ce domaine au sein de leur école et seront membres du réseau des référents EMSR.

⁽¹⁾ Les 23 octobre (Libramont), 13 novembre (Jurbise), 13 décembre (Namur), 17 janvier (Ottignies), 12 février (Charleroi) et 25 avril (Verviers).
www.ifc.cfwb.be (code de formation 202001734).



© Fotoliar/Seigey Nevtov

« Participer au jury a ouvert ma bulle »

Les jurys de l'enseignement secondaire de la Communauté française ont besoin de plus d'enseignants pour optimiser leur fonctionnement. Avis aux candidats...

Les jurys de l'enseignement secondaire de la Communauté française ont besoin de plus d'enseignants pour optimiser leur fonctionnement. Claire Thirion, physicienne retraitée, en est aujourd'hui un membre extérieur. Elle évoque sa collaboration avec cette filière alternative d'accès à un diplôme pour les étudiants qui ne trouvent pas leur place dans un parcours scolaire « classique » ou qui ont dû l'interrompre ⁽¹⁾.

PROF : Quels diplômes peut-on obtenir par le jury ?

Claire Thirion : Le CE1D, le CE2D, le CESS, le CE6P, l'accès à l'enseignement supérieur (un équivalent de l'examen de maturité, pour les étrangers), l'accès aux études paramédicales. Il ne délivre ni certificats de qualification ni accès à la profession (gestion de base).

Qui organise ces jurys ?

Une direction de l'administration et sept chargés de mission permanents s'entourent d'enseignants extérieurs, en exercice ou ayant exercé. Leur nombre est insuffisant pour fonctionner de façon optimale : on en cherche régulièrement dans toutes les disciplines ⁽²⁾.

Quelle est la palette de leurs missions ?

Généralement à trois par épreuve et encadrés par un chargé de mission, ils imaginent des questionnaires – aujourd'hui, sauf en langues et en français, la plupart des épreuves sont écrites – et leurs corrigés en cohérence avec le programme de leur matière. Ils surveillent les épreuves et les corrigent. Ils participent en fonction de leurs disponibilités : on peut accepter l'une ou l'autre mission ou l'ensemble.

Cela exige du temps ?

Mon trio met quatre jours en moyenne pour rédiger une épreuve, un pour la faire passer, trois pour la corriger. Quand nous avons plus de 150 inscrits, faute d'un local assez grand, nous avons deux épreuves le même jour, avec deux questionnaires différents. Deux sessions

d'épreuves sont prévues par an (aout-janvier et février-juillet). Le travail s'étale sur l'année en fonction des disponibilités de chacun et de la date des épreuves.

C'est possible pour un enseignant en fonction ?

Lorsqu'un enseignant en fonction est convoqué à un jury, il doit avoir l'aval de son chef d'établissement pour y participer et se rendre à Bruxelles où se déroule cette mission. Cela a un impact sur l'organisation des cours, mais ce n'est pas du tout insurmontable. Et certains assurent des missions en-dehors de leurs heures de cours.

Les prestations sont rémunérées ?

La Fédération Wallonie-Bruxelles rembourse les frais de déplacement et donne une indemnité forfaitaire.

Ce n'est pas cela qui vous a motivée à y participer ?

Dans mon athénée florennois, j'étais la seule professeure de physique. Le jury m'a permis de rencontrer des collègues de ma discipline et d'autres disciplines, de mon réseau et d'autres réseaux, des bacheliers, des agrégés. J'ai pu sortir de ma bulle et partager mon expérience.

Lorsque je suis devenue chargée de mission au jury, j'ai découvert d'autres publics que celui de mon école rurale : des adultes, des agoraphobes, des dyslexiques, des élites sportives ou artistiques, des pressés de réussir ou des plus lents. De cette époque, je retiens un souvenir émouvant : un papa qui a réussi son CESS à 54 ans, en plusieurs années, est venu me montrer fièrement son diplôme avec son jeune fils dans les bras. ●

Propos recueillis par
Patrick DELMÉE

⁽¹⁾ bit.ly/2KznJCl

⁽²⁾ Vous souhaitez vous lancer dans l'aventure ? Signalez-le via jurysexamineurs@cfwb.be.



Création de nouvelles places d'écoles

Le dernier appel à projets pour la création de places dans les zones « en tension démographique » doit permettre d'ouvrir 4 653 places supplémentaires.

Pour la deuxième année consécutive, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est appuyé sur le monitoring des zones en tension démographique pour attribuer une enveloppe annuelle de vingt millions d'euros consacrée à la création de places.

Une zone de communes est considérée en tension lorsqu'elle ne dispose pas d'une offre de places, existantes ou programmées, supérieure de 7 à 10 % au nombre d'élèves (tampon nécessaire pour garantir le libre choix des parents).

Pour les communes scolarisant moins d'élèves que ceux domiciliés sur leur territoire, le calcul intègre un pourcentage d'« exportation » à une distance de 10 kilomètres au

maximum. Les résultats sont générés chaque année pour l'année n+5, cinq ans étant un terme nécessaire pour adapter l'offre au besoin. Ainsi, en 2017, le monitoring cartographiait les zones en tension à l'horizon 2022 ; en 2018, les manques à l'horizon 2023, etc.

Ajuster l'offre aux besoins...

En 2017, le besoin était estimé à 11 610 places à créer, dont 16 % dans le fondamental et 84 % dans le secondaire, principalement en Région bruxelloise, qui a enregistré un pic démographique sans précédent au cours des dernières années, mais également à Liège et dans ses environs immédiats, ainsi que dans le Brabant wallon.

Cette année, le besoin diminue dans le fondamental, avec 14 % des 17 400 places à créer. Et il augmente dans le secondaire : 14 929 places, dont la moitié en Région de Bruxelles-Capitale, et des besoins qui se marquent toujours en région liégeoise et en Brabant wallon, ou qui apparaissent ailleurs (Soignies, La Louvière, Namur, Arlon...).

... avec un appel à projets annuel

Chaque année, l'invitation à répondre à l'appel à projets est communiquée aux pouvoirs organisateurs avec la liste des zones en tension actualisée⁽¹⁾. Un décret consacre le dispositif et les moyens qui lui sont alloués⁽²⁾. En juillet dernier, le Gouvernement a donc décidé l'octroi de subsides pour l'année 2018 à 26 projets représentant 4 653 places (107 dans le fondamental, 4 546 dans le secondaire).

Les programmes classiques des infrastructures peuvent également intervenir en faveur de créations de places. Le fonds de l'appel à projets est quant à lui exclusivement réservé à des projets renforçant la capacité d'accueil, soit par l'extension ou la reconfiguration d'une infrastructure existante, soit par l'achat ou l'aménagement d'un bâtiment ou d'un terrain qui n'était pas à usage scolaire en vue de l'affecter à l'enseignement.

Par ailleurs, en juillet toujours, le Gouvernement a pris diverses décisions permettant l'ouverture d'établissements pour les rentrées scolaires 2019 et suivantes. ●

Monica GLINEUR

⁽¹⁾ Pour 2008, il s'agissait de la circulaire 6455. www.enseignement.be/circulaires

⁽²⁾ Moyens qui sont répartis comme suit : 4,378 millions pour le réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement, 7,935 millions pour l'officiel subventionné et 7,687 millions pour le libre subventionné. bit.ly/2PfsUuR



© Fotolia/miztanya

On compte cinq années pour la construction d'une nouvelle école, en moyenne.

Évaluations externes : quelles nouvelles ?

Certificatives et non certificatives, les épreuves externes balisent chaque année scolaire. En voici les résultats connus et les dates annoncées.

Sur les 51 192 élèves de 6^e primaire sur la ligne de départ en juin, 90,63 % ont réussi l'épreuve externe certificative du CEB, qui donne accès à la 1^{re} secondaire commune. Un chiffre en hausse : ils étaient 85,5 % en juin 2017. Les moyennes obtenues sont de 75,72 % en français (70,32 % l'an dernier), 75,92 % en mathématiques (70,73 %) et 68,74 % en éveil – histoire, géographie, sciences (74,66 %).

Précisons que ces chiffres ne tiennent pas compte des élèves qui ont obtenu le CEB après une délibération du conseil de classe sur la base du résultat des deux dernières années scolaires.

Les chiffres définitifs (tenant compte de la réussite de l'épreuve, des délibérations des écoles et des résultats des recours) se trouvent sur www.enseignement.be. Les résultats des deux autres épreuves externes communes (CE1D et CESS), eux, seront disponibles le 14 septembre. Quant aux dates des trois épreuves en 2018-2019, elles seront communiquées au cours du 1^{er} trimestre.

Lettre ouverte ou courrier des lecteurs

On sait déjà quelles disciplines et compétences seront évaluées dans le cadre des épreuves externes certificatives liées à l'octroi du certificat d'enseignement secondaire supérieur pour 2018-2019 ⁽¹⁾.

L'épreuve de français destinée aux élèves de 6^e technique/artistique de qualification et de 7^e professionnelle évaluera les compétences de compréhension à la lecture et d'écriture à partir de la production d'un avis argumenté en réaction à une opinion (courrier des lecteurs).

L'épreuve de français pour les élèves de 6^e générale et technique/artistique de transition évaluera les mêmes compétences à partir de la production d'une lettre ouverte. Les grilles d'évaluation de ces deux épreuves seront publiées sur www.enseignement.be/CESS dans le courant de cette année scolaire.

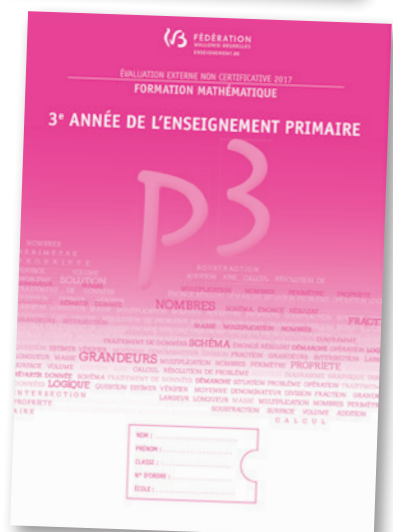
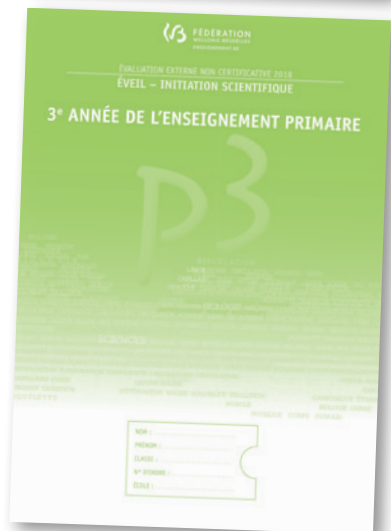
Lors de l'épreuve d'histoire que passeront les élèves de 6^e générale et technique/artistique de transition, c'est la compétence de synthèse qui sera évaluée. Les élèves devront rédiger un texte de synthèse au départ d'une question de recherche et d'un dossier documentaire inédit portant sur une thématique liée au moment-clé *Le XX^e siècle – Les mutations de la société et des mentalités : aspects et contrastes*. Vous pouvez consulter des exemples d'épreuves antérieures évaluant cette compétence sur www.enseignement.be/CESS.

Les épreuves externes non certificatives, elles, porteront sur l'éveil/sciences. Les élèves de 3^e, de 5^e primaire et de 4^e secondaire les passeront durant la semaine du 8 au 12 octobre (la semaine suivante en cas d'impossibilité matérielle).

Ajoutons que les pistes didactiques concernant les évaluations externes non certificatives en mathématiques seront distribuées dans les écoles en septembre. ●

C. M.

⁽¹⁾ Circulaire 6705 sur www.enseignement.be/circulaires



Parfois une course contre la montre

Comment l'Institut de la Formation en cours de Carrière construit-il son programme pour les membres du personnel de l'enseignement et des CPMS de tous les réseaux ?

Des étapes jalonnent la construction des deux programmes de formations (enseignement et CPMS) de l'IFC. Pour le 15 octobre, la Commission de pilotage du système éducatif transmet au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles les thèmes et orientations prioritaires de formations pour l'année scolaire suivante. Ceux-ci s'appuient notamment sur l'avis des conseils généraux de concertation, qui réunissent des représentants des réseaux, de l'Administration de l'Enseignement, des inspecteurs et des syndicats.

Une fois les arrêtés « thèmes et orientations prioritaires » adoptés par le Gouvernement, des groupes de travail (avec des représentants de l'IFC, des réseaux et des inspecteurs) planchent sur une offre détaillée de formations qui doit être adoptée par le conseil d'administration de l'IFC en décembre. Ce programme est ensuite transmis au Gouvernement pour approbation via la Commission de pilotage.

Il reste à l'IFC à trouver les formateurs. La plupart sont proposés par des opérateurs de formations (hautes écoles, universités, associations, particuliers...) sélectionnés dans le cadre de marchés publics. D'autres sont des partenaires institutionnels (Centres de compétence, de technologies avancées...) ou des formateurs internes. L'offre est approuvée par le conseil d'administration fin juin de telle sorte que les enseignants et membres des CPMS peuvent s'inscrire dès juillet.



La programmation tient aussi compte de l'évolution du nombre d'inscriptions à l'un ou l'autre module et de l'évaluation des participants et des formateurs. « Nous vérifions si les formations répondent aux besoins du public cible », explique François-Gérard Stolz, fonctionnaire dirigeant de l'IFC. Nous essayons

aussi d'anticiper les évolutions du système éducatif pour préparer le terrain à la mise en œuvre des réformes en tenant compte du calendrier évolutif de l'adoption des textes légaux et réglementaires. Pas toujours aisé car les changements induits sont nombreux et importants. Préparer une nouvelle formation, choisir, préparer les formateurs, c'est parfois une course contre la montre ».

Le programme 2018-2019 de l'IFC propose des modules axés sur les aménagements raisonnables.

Ainsi, le programme 2018-2019 (www.ifc.cfwb.be, et lire aussi le supplément IFC encarté dans ce magazine) propose bon nombre de modules axés sur les aménagements raisonnables, l'élaboration et le suivi des plans de pilotage des écoles... en lien avec le Pacte pour un Enseignement d'excellence. D'autres ciblent la découverte des nouveaux référentiels, l'impact sur les écoles du Règlement général sur la protection des données... L'accent est mis, aussi, sur l'accompagnement des enseignants et des éducateurs récemment entrés en fonction. ●

C. M.

La différenciation sous la loupe

Offrir une vue globale de la formation en cours de carrière sur le thème de la différenciation : c'est l'objectif d'un rapport présenté à la Commission de pilotage du système éducatif (COPI). Celle-ci réunit des experts en pédagogie, des représentants de l'Administration de l'enseignement, de l'Inspection, des PO, des syndicats, des associations de parents.

« Il y a cinq ans, la COPI nous a demandé de créer un groupe de travail rassemblant les opérateurs des formations inter-réseaux et des réseaux pour réaliser un rapport commun de la formation en cours de carrière et de la formation initiale des directeurs », explique Valentine Leurquin, du service d'appui à la COPI.

Cela a abouti à une « photographie » : nombre de journées, de participants... pour chaque opérateur et de manière globale. Puis, l'an dernier, le groupe a été chargé d'observer des thématiques transversales.

La première : la différenciation pédagogique. L'occasion d'analyser le volume global consacré à ce thème par les opérateurs et ses composantes souvent abordées : intelligences multiples, processus cognitif, difficultés d'apprentissage... Et de fournir un outil sans doute utile pour les programmations futures. Les chiffres seront actualisés l'an prochain. En 2018-2019 le groupe planchera sur la lecture.

Des journalistes en classe pour les journalistes en herbe

Les classes qui participent au concours *Journalistes en herbe* bénéficient d'ateliers animés par des journalistes professionnels.

EPC : une mesure recalée

Cet été, saisie par le Secrétariat général de l'enseignement catholique, la Cour Constitutionnelle ⁽¹⁾ a annulé une disposition du décret instaurant un cours de philosophie et de citoyenneté dans l'enseignement fondamental ⁽²⁾, par laquelle les établissements concernés (de l'enseignement officiel et libre non confessionnel donc) reçoivent des périodes destinées à assurer ces cours, à garantir l'emploi des maîtres de morale ou de religion en perte d'heures, et le cas échéant à organiser du soutien pédagogique.

L'arrêt permet d'appliquer encore cette mesure durant l'année 2018-2019, mais pas au-delà. En réaction, le Cabinet de la ministre de l'Éducation indique vouloir « *prendre le temps de l'analyse* » et garantit que « *cet arrêt n'aura aucune incidence sur les situations individuelles des profs de morale et de religions* ».

⁽¹⁾ Arrêt 114/2018 de la Cour Constitutionnelle. bit.ly/2L36o5i

⁽²⁾ bit.ly/2MqE306

Alain Vaessen, journaliste à la RTBF, collabore depuis plusieurs années à ce concours de journaux écrits par des élèves de 6^e primaire, 1^{re}-2^e ou 6^e secondaire, et orchestré par la Cellule Culture-Enseignement ⁽¹⁾.

PROF : Pourquoi vous rendez-vous dans les classes ?

Alain Vaessen : Pour moi, c'est plus que jamais important que les jeunes comprennent les informations et apprennent à juger de leur validité. Quand, dans une classe, je demande quels élèves reçoivent un journal chez eux, je vois rarement plus de deux mains se lever. À la question : « *Qui a accès à un journal de temps en temps ?* », j'en vois quatre ou cinq. Mais si je demande de préciser s'ils le feuilletent, le nombre descend à un ou deux. Pourtant, les jeunes sont submergés d'infos. Il s'agit de les ramener vers des infos rigoureuses.

Quelles sont les sources d'information des élèves ?

Pour les jeunes, la source principale, c'est Internet. Lors des ateliers, en observant les journaux écrits, ils sont souvent éberlués de voir que l'on y trouve des critiques de films, des reportages durant des festivals de musique, des jeux... Si l'on veut capter leur intérêt, c'est important de leur montrer que le journal ne se situe pas hors de leur monde. Ensuite, ils peuvent vite se rendre compte qu'entre la Une d'un quotidien et la page d'accueil d'un site ou d'un blog, il y a un même souci de présentation, de hiérarchisation des informations.

Quel regard jettent-ils sur le métier de journaliste ?

À 12 ans, ils sont curieux, réceptifs ; ils posent des questions. Avec des grands ados, formatés par les réseaux sociaux, c'est plus rugueux. Pour eux, ce qui sur Internet peut coller avec

ce qu'ils pensent est juste, et ce qui ne correspond pas à leur opinion est faux. Ils n'ont aucune idée des contraintes du métier de journaliste et du travail de collaboration au sein de l'équipe de rédaction. En construisant leur propre journal, ils peuvent faire l'expérience de cette nécessité de décider ensemble du contenu, de hiérarchiser les informations, de partager l'espace disponible...



La 5^e-6^e primaire de Sylviane France (École fondamentale de la Providence, à Champion), a remporté l'un des 1^{er} prix du concours 2017-2018.

Que peut apporter un journaliste radiotélé à ce concours de journaux écrits ?

Les questions à se poser sont identiques : comment mettre de la rigueur dans le traitement des informations ? Comment les organiser ? Comment les mettre en valeur, les rendre lisibles ? Toutes ces questions concrètes peuvent mener à des questions de fond.

L'édition 2018-2019 du concours prévoit que les élèves de 6^e secondaire puissent traiter un seul sujet. Une bonne chose ?

Tout à fait. Cela leur permettra d'approfondir, de varier les angles, les genres journalistiques. ●

Propos recueillis par
Catherine MOREAU

⁽¹⁾ Inscriptions jusqu'au 15 octobre. Circulaire 6776 www.enseignement.be/circulaires

Le plus possible avec le moins possible

Quarante-deux écoles belges du secondaire technique ont participé au 7^e concours BELgian Railways Competition for Technicians. Le Prix du Public va à l'École des Arts et Métiers à Erquelines ⁽¹⁾.

Étienne Philippe enseigne à mi-temps la théorie et la pratique de l'électronique au secondaire supérieur de l'École des Arts et Métiers, à Erquelines. En six ans, il a participé avec ses élèves à cinq éditions du concours BERT, organisé par HR Rail, la société qui engage pour les chemins de fer. « Participer, c'est se mesurer aux autres, défendre l'image de son école. Cela procure de la fierté, l'envie de faire de son mieux. C'est l'occasion de motiver les élèves par un projet concret, de leur faire voir certaines facettes du milieu professionnel et de ressentir que l'électronique et l'automatisme sont toujours au goût du jour. Rempoter un prix, c'est obtenir la reconnaissance du travail accompli ».

Sécuriser un quai...

Cette année, le concours visait la sécurisation d'un quai de gare. Les élèves voulaient d'abord ériger des barrières s'ouvrant à l'arrivée du train. « Elles se détériorent vite à cause des intempéries », explique M. Philippe. La 6^e électronique de se tourner alors vers un système de prévoyance. Les voies sont divisées, différenciées en zones, équipées de capteurs télémétriques.

Ceux-ci émettent un rayon laser à longue portée. Si une personne le coupe puis se retire, le capteur n'intervient pas. Si la coupure est plus longue, il actionne automatiquement un haut-parleur qui diffuse un message vocal de danger. Si la coupure continue, il envoie un SMS à un agent et signale la zone de l'incident.

« Ce système permet aussi de détecter un bagage qui peut être happé par le passage d'un train, ajoute l'enseignant. De plus, lorsqu'un train quitte une gare, un émetteur à haute fréquence envoie des données aux gares d'arrivée et de passage : numéro du train, heure probable

d'arrivée, quai prévu. Cela active le système. Ceci peut se faire aussi manuellement ».

... à bon marché

Le matériel ? Des capteurs télémétriques, un micro-contrôleur, une carte de communication GSM qui permet la communication entre le micro-contrôleur et le GSM, un émetteur de haute-fréquence, soit un budget d'environ 200 €. « La SNCB rembourse les dépenses jusqu'à 400 €. Mais nous voulons faire le plus possible avec le moins possible : notre école soutient les participations aux concours, mais elle n'a pas énormément de moyens ».

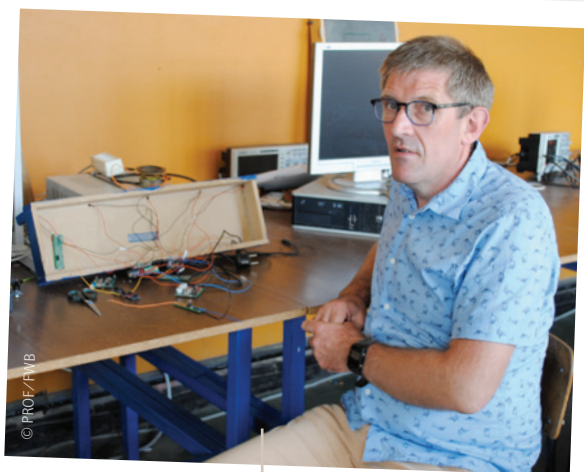
Le concours permet à HR Rail de nouer des contacts avec des écoles. Un ingénieur vient y vérifier le progrès du projet. Cette société vise à trouver de nouvelles idées pour la SNCB, mais aussi à détecter de bons talents.

« L'an prochain, j'essaierai de soigner davantage la présentation orale et de prévoir un résumé en néerlandais, conclut M. Philippe. L'occasion de demander la collaboration de collègues des cours généraux ». ●

Patrick DELMÉE

⁽¹⁾ Palmarès via bit.ly/2wj7PqX

⁽²⁾ Infos et contact : bit.ly/2Bgf9sM



Étienne Philippe : « Le concours BERT est un plus qui permet de concrétiser certaines théories de la discipline ».

Pour ou contre... l'écriture inclusive ?

Visant à assurer plus de visibilité aux femmes dans le discours social et sociétal, l'écriture dite « inclusive » fait l'objet de nombreuses controverses. Sans s'opposer aux formes de cette écriture et en adhérant à ses objectifs, le Conseil de la langue française de la Fédération Wallonie-Bruxelles en recommande un usage « mesuré ».

L'avis relatif à l'écriture dite inclusive du Conseil de la langue française et de la politique linguistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été rendu en octobre 2017⁽¹⁾. Soit en pleine polémique déclenchée, en France, par un premier manuel scolaire d'histoire destiné aux classes de CE2 – élèves de 8 à 9 ans – utilisant l'une des formes de cette écriture qui recourt au point pour marquer la terminaison du féminin de mots.

Des réactions contrastées

Les « agriculteur·trice·s », « commerçant·e·s » et « savant·e·s » du livre avaient valu la publication d'un communiqué enflammé de l'Académie française, fustigeant le point « milieu » utilisé pour marquer la terminaison de ces mots au féminin, procédé qualifié d'« aberration » et de « péril » pour l'avenir de la langue française. « *Il est déjà difficile d'acquérir une langue, y écrivaient les immortels, qu'en serait-il si l'usage y ajoute des formes secondes et altérées ?* »

Ce à quoi d'autres rappelaient que les mots « professeuse » ou « ambassadrice » avaient existé bien avant que le 20^e siècle n'adopte la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres ; ou que la règle de proximité consistant à accorder l'adjectif ou le participe passé avec le plus proche des noms qu'ils qualifient était d'usage courant avant d'avoir été proscrite par la même Académie, au 17^e siècle, verrouillant par là la règle voulant que le masculin l'emporte sur le féminin et reléguant au rang des mauvais usages la possibilité de dire,

comme l'Iphigénie de Racine, « *Mais le fer, le bandeau, la flamme est toute prête* »...

Il convient de reconnaître, avec le linguiste Alain Rey, que les règles d'accord « *comportent une bonne part d'arbitraire et d'idéologie* » mais aussi que « *réinsuffler de la créativité dans un système aussi contraignant et normalisé que la langue, c'est compliqué* »⁽²⁾.

Les formes de l'écriture inclusive

L'écriture inclusive ne se limite pas au point milieu (ou « médian ») contesté. Elle préconise diverses règles, telles que d'utiliser de la formulation de mots au féminin et au masculin (le « doublon »), avec une énumération rangée par ordre alphabétique (on dira/écrivra « les Français et les Françaises » mais en revanche « celles et ceux ») ; d'avoir recours aux épécènes (« élève », « artiste »...) et aux formulations dites neutres (« l'équipe de rédaction » au lieu « des rédacteurs ») ; et aussi, donc, l'usage du point milieu (« les chercheur·euse·s », « d'autres nous ont précédé·e·s »...).

Le Conseil de la langue française et de la politique linguistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles recommande pour sa part un emploi mesuré des formules doubles, complètes ou abrégées,

L'ÉCRITURE INCLUSIVE C'EST...

1. Féminiser les noms de métiers, fonctions...

une ingénieure

2. Des formulations neutres

les scientifiques

3. Des formes doubles

*les chercheurs
et les chercheuses*

4. Le point milieu

*les chercheur·euse·s
sont allé·e·s plus loin*

qui peuvent rapidement encombrer la lecture. Il recommande encore de préférer les formules dédoublées (« les étudiants et les étudiantes ») de préférence à celles abrégées par le point milieu (« les étudiant·e·s »), les parenthèses (« les étudiant(es) ») ou la barre oblique (« les étudiant/e/s »), qui compliquent la lisibilité et l'accessibilité de l'écrit.

Cet avis rejoint celui de l'Opale, réseau des organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques⁽³⁾, et assez curieusement celui de linguistes féministes québécoises comme Hélène Dumais, pour qui la discussion sur le point milieu, barre oblique ou parenthèses, qui a eu lieu au Québec il y a 40 ans, a débouché sur l'abandon de toutes les formes tronquées, « pas satisfaisantes comme façon de faire »⁽⁴⁾.

Complicé, on le disait, de chercher à mettre du neutre et/ou du féminin dans la langue française. Mais pas impossible, et le jeu en vaut la chandelle.

Car si le langage ne suffira pas à modifier les rapports sociaux entre les sexes, il peut y contribuer. On recommandera à ce sujet le précieux guide de la Fédération Wallonie-Bruxelles *Mettre au féminin. Utiliser le masculin et le féminin dans les textes*⁽⁵⁾. ●

Monica GLINEUR

⁽¹⁾ bit.ly/2LbMODU

⁽²⁾ Cité par BOUANCHAUD C., « Cinq idées reçues sur l'orthographe inclusive », *Le Monde*, 23/11/2017.

⁽³⁾ Réseau des Organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques (www.reseau-opale.org).

⁽⁴⁾ CAILLOU A., « L'écriture inclusive, un débat déjà vieux de 40 ans au Québec », *Le Devoir*, 6/11/2017.

⁽⁵⁾ Téléchargeable via www.languefrancaise.cfwb.be (> Publications et recherches > Publications)

Un français moins masculin ?

Pour Michel Francard, linguiste, professeur émérite à l'UCL et chroniqueur de la langue, l'écriture inclusive souhaite contribuer à plus d'égalité entre les femmes et les hommes.

PROF : Quelles ont été vos réactions devant l'ampleur de l'hostilité que l'écriture inclusive a déclenchée, en France, à l'automne dernier ?

Michel Francard : J'ai été frappé de constater qu'une innovation ambitieuse en matière de langue avait été réduite à un seul aspect, le « point milieu », pour l'inconfort de lecture qu'il génèrerait.

Or l'écriture inclusive, qu'est-ce que c'est ? C'est en quelque sorte « démasculiniser » le français pour traduire la représentation égale des hommes et des femmes en utilisant des moyens multiples à notre disposition : c'est accorder en genre les noms de métiers et de fonctions ; c'est recourir à des formulations qui évitent de considérer le nom masculin comme « englobant le féminin » – par exemple en préférant « droits de la personne » à « droits de l'Homme » – ; c'est éviter les formules qui considèrent le masculin comme générique ou « neutre » (ce qu'il n'est pas, en français).

La focalisation sur le point milieu n'a pas présenté l'écriture inclusive de manière objective et l'a desservie. L'émoi provoqué par cette question est symptomatique d'un rapport à la langue, particulièrement dans l'Hexagone, où toucher au français serait toucher à la France. Plus largement, cela peut être l'expression d'une frilosité vis-à-vis d'un changement social – la place croissante prise par les femmes dans notre société –, qui se traduit dans la langue.

Pensez-vous cependant que l'écriture inclusive – dont le point milieu – entrera dans les mœurs ?

Je n'ai pas de boule de cristal... Un changement linguistique peut être encouragé par des mesures volontaristes, mais celui-ci sera nécessairement soumis à la sanction de l'usage, qui est une forme de sanction sociale. Une langue appartient à ses usagers. Ce sont eux, en définitive, qui ont le « dernier mot ».

Quels conseils donneriez-vous aux enseignant·e·s par rapport à l'écriture inclusive ? Faut-il l'enseigner ?

Je ne pense pas que l'écriture inclusive doive être enseignée comme une série de « règles » à respecter. Ce qui importe, c'est d'être conscient des enjeux sociaux de la langue et de faire preuve de vigilance pour ne pas laisser les préjugés sexistes s'installer dans les classes. Le plus tôt est le mieux, dès l'école fondamentale, mais aussi dès la formation initiale des enseignant·e·s. ●

Propos recueillis par
M. G.

Prix du Parlement des enfants

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'ouvre aux écoles, notamment via le Parlement des Enfants.

Trente-quatre classes de 6^e primaire ont participé à la troisième session du Parlement des Enfants. Cette initiative du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles vise à rendre compréhensible et accessible le rôle d'un parlement, à faire comprendre aux enfants le fonctionnement de la démocratie et à leur donner les clés pour être les citoyens de demain.

Chaque classe propose un décret

Chaque session se focalise sur un thème. En 2017-2018, les écoliers ont travaillé sur le thème de l'égalité entre filles et garçons à l'école.

Une visite au Parlement en compagnie de leur marraine ou parrain député-e permet d'initier au fonctionnement du Parlement et au parcours des textes législatifs. Ces aspects sont approfondis en classe, avant d'entrer dans le vif du sujet : élaborer une proposition de décret.

Toutes les propositions sont alors mises en ligne en avril, chaque classe peut voter pour l'une d'elles. Au final, il y a une classe lauréate dans chaque province wallonne ainsi qu'à Bruxelles.

Toutes les informations sur le projet, sur les classes lauréates ou ayant participé, et sur

leurs propositions de décret figurent sur www.parlementdesenfants.be.

L'accueil d'enfant(s) à besoin(s) spécifique(s)

Le thème de la session 2018-2019 sera l'accueil d'enfant(s) à besoin(s) spécifique(s) dans les classes. Précisons qu'il n'est pas nécessaire d'impliquer sa classe dans le projet pour profiter d'une visite guidée du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (réservations via visites@pFW-B.be). Et qu'on peut télécharger ou commander (via relationsexterieures@pFW-B.be) des exemplaires de la brochure *Dix questions que tu te poses*, centrée sur le travail du Parlement et plus largement sur les missions de la Fédération Wallonie-Bruxelles. ●

D. C.



En 2017-2018, trente-quatre classes ont participé au concours, et six lauréates ont présenté leurs propositions de décret dans l'hémicycle.

Profiter des élections

Deux projets (parmi d'autres) s'appuient sur l'imminence des élections pour travailler la question de la politique et de la citoyenneté avec des élèves du dernier degré du secondaire.

- Le premier projet a été conçu par trois centres de recherche (UCL, ULB et VUB), pour 60 classes bruxelloises de 5^e ou de 6^e secondaire. De novembre 2018 à mai 2019, chaque classe travaillera sur une proposition politique relative à un enjeu particulier, échangera avec les classes ayant étudié d'autres propositions sur le même enjeu. Les débats seront analysés à l'aide d'un outil numérique open source (www.webdeb.be/2019). Le projet requiert 15 périodes de cours. Inscriptions avant le 28 septembre via jeunes-politiek@webdeb.be.
- La Confédération des organisations de jeunesse indépendantes et pluralistes recherche également des classes de 5^e et de 6^e secondaire pour participer à un forum ouvert sur la thématique de la politique et de la citoyenneté. Le projet comportera une animation en classe en octobre, la participation au Forum ouvert (15 novembre à Bruxelles) et l'organisation de délégations d'élèves vers des permanents de partis en février-mars 2019. projets@coj.be – www.coj.be

On notera que le Centre de Didactique économique et sociale (CeDES) de l'UNamur a actualisé son dossier (destiné aux enseignants) consacré au droit de vote, à la démocratie et aux élections communales. www.cedes.be

« Notre équipe veut faire sa part »

La Fondation Reine Paola a décerné son premier Prix pour l'enseignement 2018 à l'équipe pédagogique de l'École fondamentale communale du Val d'Orcq, et à ses ateliers multi-âges⁽¹⁾.

Rodolphe Cuvelier est directeur instituteur au Val d'Orcq à Tournai.

PROF : Votre double casquette, c'est difficile à porter ?

Rodolphe Cuvelier : Enseignant depuis 1989, directeur de quatre écoles depuis 2003, j'étais peu épanoui, partout et nulle part, peu présent pédagogiquement. En 2013, je suis redevenu enseignant tout en dirigeant l'école maternelle voisine et la mienne. J'ai renoué avec les réalités des enseignants, des élèves, de leurs parents et... avec le plaisir.

un kilomètre avec une chaîne d'arpenteur – ils ne marchent plus autant –, ils visitent Tournai, ses rues, ses vestiges médiévaux – 70 % ne connaissent pas le centre-ville... Ces ateliers ont lieu tous les jeudis après-midis et les créatifs tous les vendredis après-midis. Nous y mélangeons toutes les classes. Cela crée une solidarité et un phénomène de tutorat, des grands vers les petits ou l'inverse. En un mois, les élèves du primaire passent par quatre enseignants sur le même thème.

D'où viennent les ateliers multi-âges ?

Mes enseignants sont jeunes et déjà expérimentés : deux équipes de forces vives. En 2015, les enseignants de la Ville ont visionné le film *Demain*. Il présente des gens qui ont envie de faire quelque chose et qui le font, même avec des erreurs. Cela en a bouleversé plus d'un. Et, face à nos jeunes connectés qui ne communiquent plus et qui ne sont plus reliés au monde, mes deux écoles ont décidé d'enseigner autrement.

Tout de suite ?

Pendant un an, nous avons cherché. Un projet Comenius avec la Suède nous a apporté des idées. Mais il est difficile de transposer un système scolaire scandinave dans une société latine. Nous avons lu et partagé : Decroly, Freinet, Montessori, Meirieu, Rahbi... Le résultat ? Quelques axes de travail. Nous laissons de l'autonomie et du temps aux élèves pour répondre à des situations-problèmes ; nous voyons les stratégies mises en place et apportons des outils si nécessaire. Difficile : l'enseignant tend souvent à faire les choses à la place de l'enfant. Ces situations sont concrètes et relient nos élèves au monde. Dans nos ateliers pédagogiques, les élèves jardinent – aujourd'hui, ils n'ont plus jamais les ongles sales –, ils mesurent

En maternelle, ces ateliers, moins gourmands en temps, sont quotidiens. Tout en faisant des liens entre eux et le programme intégré, nous ne les évaluons pas. Selon Albert Jacquard, la norme qui induit la compétition tue la créativité, la solidarité et l'épanouissement des enfants.

Les impacts ?

Peu mesurables. Mais les élèves sont plus calmes, plus épanouis et surtout plus demandeurs. Ils se concentrent aussi davantage.

Le Prix Reine Paola ?

Il reconnaît de façon forte notre professionnalisme et notre volonté à « *faire notre part* » pour faire avancer la société – une tâche immense –, dans un monde où les enseignants sont souvent décriés.

Votre projet est transposable ?

Il n'y a aucune raison qu'il ne le soit pas, à condition qu'il émerge d'une équipe soudée et d'une réflexion. ●

Propos recueillis par

Patrick DELMEE

⁽¹⁾ www.enseignement.be/index.php?page=25703&ne_id=5545



Rodolphe Cuvelier : « *Créer des lettrines médiévales, c'est renouer avec le passé de la ville où l'on vit* ».



L'archéologie au service de l'éveil

Lors d'un baptême de l'archéologie, les élèves touchent du doigt les diverses facettes du travail, en amont et en aval des fouilles proprement dites.

Instituteurs à l'École communale d'Ohey, Gaël Jadin et son collègue Éric Frison ont emmené leurs élèves de 5^e et de 6^e primaire à un « baptême de l'archéologie », qui alimente les cours d'histoire et de géographie.

Gaël Jadin et son collègue sont titulaires des classes de 5^e et de 6^e primaire à l'École communale d'Ohey. Le premier, qui donne notamment les cours d'histoire et de géographie aux deux classes, avait déjà participé avec ses élèves à un baptême de l'archéologie, proposé par archeolo-J, près du château d'Haltine (lire ci-contre). Quand l'ASBL lui a indiqué que c'était à nouveau possible pendant les jours blancs de juin 2018, il a sauté sur l'occasion.

Cette fois, la journée (les élèves de 6^e lundi, ceux de 5^e le lendemain) se déroulait sur le site de la villa gallo-romaine de Lizée, à Montegnét, un village de la commune de Havelange, où archeolo-J mène des recherches depuis 2014 ⁽¹⁾.

Un leitmotiv : contextualiser

Chaque fois, la classe a été divisée en deux groupes, animés par deux archéologues passionnés : Sophie Lefert se chargeait de l'atelier de fouilles, tandis que sa collègue Anne Defgnée emmenait sa petite troupe vers deux carrières (l'une de grès, l'autre de calcaire) et en profitait pour décrire ce pays « *des tiges et des chavées* » qu'est le Condroz ⁽²⁾.

Car archeolo-J, présent dans le Condroz depuis vingt ans, met un point d'honneur à tisser des liens entre la fouille et le contexte (historique, géographique, sociologique) de ce qui est mis au jour. Mais aussi les liens entre les techniques de fouille et des notions de mathématique (abaques, notion d'échelles, entre autres) ou de français (rigueur du vocabulaire).

Les élèves (de fin de primaire jusque fin de secondaire) touchent également du doigt les diverses facettes du travail, en amont et en aval des fouilles proprement dites : du terrassement jusqu'à la publication de rapports accompagnés de relevés et dessins extrêmement méticuleux, en passant par le nettoyage minutieux des pièces et tessons dégagés des terres.

Gaël Jadin, lui, se servira de cette journée pour ses cours d'éveil historique et géographique. « *Le cours d'histoire est souvent mal apprécié par les élèves, explique-t-il. C'est pourquoi j'essaie très souvent de sortir de la classe pour qu'ils puissent vivre des expériences. Le baptême d'archéologie en fait partie. L'archéologie en elle-même suscite parfois de l'intérêt auprès des enfants. Pour eux, gratouiller la terre pour trouver des trésors peut être très amusant...* »

Le point de départ du chapitre sur les Gallo-romains

« J'essaie toujours de joindre l'utile à l'agréable pour le cours d'histoire-géo. Nos contrées sont très riches à exploiter tant au point de vue historique que géographique : le pays des tiges et chavées, l'histoire de la guerre de la vache, la vallée de la Meuse, les forts construits autour de Namur ou Liège... Tant de choses concrètes qui peuvent être utilisées dans le cadre des cours d'éveil ».

Plus spécifiquement en lien avec la journée vécue en juin, « la villa gallo-romaine fouillée à Montegnet sera le point de départ du chapitre sur les Gallo-romains. Je pense dès la rentrée repartir de photos prises sur le site des fouilles et des plans de la maison pour reparler des différentes pièces de la maison : l'hypocauste, les techniques de construction ainsi que les matériaux utilisés (grès et calcaire) et partir ainsi sur le chapitre du Condroz (localisation, structure du sol, activités agricoles et touristiques... »

Comme les élèves qui viennent d'entrer en 5^e n'auront pas vécu le baptême de l'archéologie, M. Jadin pense « travailler sur les différentes parties de ce dossier par groupes en mélangeant les élèves de 5^e et de 6^e. Ce qui sera aussi l'occasion pour eux, surtout en ce début d'année, d'apprendre à se connaître et d'échanger ».

M. Jadin, qui aime beaucoup « sortir de la classe et se lancer dans différents projets ou différentes situations de départ », ne fera peut-être pas du baptême de l'archéologie une habitude : « Pas nécessairement. Dans le cycle supérieur, on nous propose beaucoup d'activités. Ce baptême d'archéologie est très intéressant mais d'autres projets le sont aussi... » En tout cas il aura aussi mis en lumière certains élèves qui, « parfois pas très scolaires et allergiques au papier, ont mis la main à la pâte et fait de l'histoire-géo sans s'en rendre compte... » ●

Didier CATTEAU

⁽¹⁾ Lire « La villa gallo-romaine de Lizée », dans *Les Dossiers d'Archeolo-J – Échos de nos recherches* en 2017. bit.ly/2MojPv

⁽²⁾ Où alternent des crêtes au sous-sol gréseux, appelées « tiges » et de dépressions calcaires dénommées « chavées » et parallèles aux crêtes.

Comprendre sa région

Depuis vingt ans, l'ASBL archeolo-J (qui fêtera ses 50 ans en 2019) est active dans le Condroz, où elle possède deux sites : le site gallo-romain de Montegnet qui permet de comprendre la romanisation de la région, et le site médiéval et post-médiéval de Haltinne.



Grâce aux subventions de la Région wallonne, archeolo-J propose aux écoles des animations gratuites. Trois possibilités existent.

Baptême de l'archéologie

Un : le baptême de l'archéologie d'une journée entière (ou à défaut d'une demi-journée) sur le site de Haltinne, afin de faire découvrir aux élèves comment les archéologues apportent leur contribution à la connaissance de l'histoire locale.

Réservée aux classes de 5^e et 6^e de primaire et de secondaire (vingt élèves maximum), cette activité se découpe en quatre ateliers : enquête-découverte du village, avec examen de cartes et dessins anciens ; visite interactive du chantier archéologique ; initiation pratique à la fouille ; et atelier de nettoyage du matériel découvert (tessons de céramique, ossements...).

En juin 2018, durant les jours blancs, ces journées ont eu lieu sur le site de Montegnet, et on lira ci-contre que les deux archéologues animatrices, Sophie Lefert (notre photo) et Anne Defgnée, cassent l'image d'Épinal de l'archéologue ! Ouverture sur l'histoire, la géographie, l'étude du milieu, ces journées illustrent aussi l'utilité concrète de notions apprises en sciences, en mathématiques ou en dessin par exemple. L'activité n'est donc pas réservée aux profs d'histoire...

Conférences et expositions

L'ASBL propose aussi des conférences-ateliers illustrées données par un archéologue-animateur. Elles portent sur « l'archéologie et ses techniques », « les jeux de société dans l'Antiquité », « le jeu au Moyen Âge », « la tapisserie de Bayeux, un scénario historique mis en image au XI^e siècle » et « la vie quotidienne en Gaule romaine ». Les quatre premières prévoient un atelier participatif. Archeolo-J peut aussi mettre les enseignants en contact avec des conférenciers spécialisés en civilisation égyptienne, grecque ou étrusque.

Troisième possibilité : accueillir une exposition sur l'un des sujets suivants (en lien avec les conférences) : l'archéologie et ses techniques, jeux et jouets à travers les âges, l'artisanat en Gaule romaine, la Tapisserie de Bayeux, ou vivre dans un manoir au XVI^e siècle. ●

D. C.

⁽¹⁾ Archeolo-J, rue de Fer 35 à 5000 Namur (081 / 61 10 73 ou info@archeolo-j.be). www.archeolo-j.be

Wallcode

Organisé par Digital Wallonia.be, Wallcode devient un programme annuel d'initiation à la logique algorithmique et aux langages de programmation. www.digitalwallonia.be/fr/publications/bilan-wallcode-2017. Il s'appuie sur des partenaires comme Kodo Wallonie (<http://kodowallonie.be>) ou Interface3 Namur (www.interface3namur.be > sensibiliser > animations).

R.O.B.O.T. & co

En plus de sa palette d'activités numériques, le Pass organise R.O.B.O.T. & co une journée au choix sur la thématique des robots, imprimantes 3D et autres technologies, les 26, 27, 29 ou 30 novembre, pour les P3-P6. <http://pass.be/journees-thematiques-p3-p6-les-technologies-au-menu>.

CoderDojo

CoderDojo Belgium est une ASBL qui organise des sessions gratuites afin d'apprendre la programmation aux 7-18 ans, dans le cadre d'un club. Les Dojos sont conçus sur base volontaire. www.coderdojobelgium.be

MIC

Microsoft Innovation Center Bruxelles organise dans ses locaux de la rue Montoyer des séances gratuites d'initiation à la programmation sur Kodu pour faire découvrir la programmation aux P5-P6 de la région de Bruxelles. Infos et inscriptions : www.mic-brussels.be/en/for-schools/coding-sessions-fr

Ils codent en 3^e maternelle

A Woluwe-Saint-Lambert, un directeur a lancé son école fondamentale dans un programme numérique. Et, en 2017-2018, ses élèves ont codé, dès la 3^e maternelle.

Dès son engagement en 2011, le directeur de l'Institut de l'Angélus, Philippe Prieëls, a proposé à son pouvoir organisateur d'y développer le multimédia. D'abord, le matériel informatique de la Région bruxelloise a permis aux 5^e et 6^e primaires, par binômes, de rechercher et de synthétiser des infos sur un sujet au choix, et de rédiger un « chef-d'œuvre ». « *Tous en classe, dans un souci d'équité* », explique le directeur.

Apprendre les TIC par les TIC

Puis l'école a acheté quinze tablettes. « *Elles leur évitent de trop copier-coller ou d'imprimer à tout va sans lire* ». Elles sont aussi disponibles pour tous les autres, dès la 3^e maternelle. « *Toutes les deux semaines, en deux heures, un enseignant, engagé sur les heures d'encadrement spécifique du 1^{er} degré et d'adaptation, réalise avec un demi-groupe classe un mini-projet choisi avec le titulaire : découverte de l'anatomie du corps humain, réalisation d'une bande dessinée... Dans l'autre demi-groupe, le titulaire fait de la remédiation* ».

Jusqu'à coder

L'an passé, ces élèves ont appris à coder. M. Prieëls : « *Ils expliquent à une machine ce qu'elle doit faire. Rares sont les utilisateurs numériques qui entrent dans cette phase plus active. Or, ils forment l'intelligence du futur, très recherchée par les employeurs* ».

Le matériel ? Quatre modules Thymio (300 €/pièce) programmables à l'aide de petites flèches et d'un rond sur leur sommet. « *Cela convient aux 5-8 ans. Et ils travaillent le vocabulaire des formes, de la latéralisation, du déplacement dans le plan... en lien avec leurs cours* ».

La cellule optique de ces robots leur permet de suivre une ligne colorée ou de s'arrêter face à une nouvelle couleur. « *À deux ou trois, les élèves discutent d'hypothèses, apprennent les notions d'unité de mouvement ou de degrés...* ». Les plus âgés programment sur quatre portables avec le logiciel opensource Scratch : ils combinent des lignes de commande simples. Pas besoin de connaître un langage



Certains matériels apprennent à coder dès la 3^e maternelle.

spécifique. La transmission se fait via une clé USB. Une éducatrice, payée sur fonds propres l'an passé et relevant de l'aide à la direction pour un mi-temps en 2018-2019, a rejoint le projet. La formation des personnes-ressources par un privé a coûté 2000 €.

« *Bref, ce projet devient un argument dans le projet pédagogique*, conclut M. Prieëls. *Son caractère ludique séduit les enfants. Il motive les enseignants qui ont participé à sa mise en place et à sa régulière adaptation* ». Sans doute une source d'inspiration pour d'autres. ●

Pa. D.

⁽¹⁾ www.thymio.org

Un indicateur des pénuries

Les Indicateurs de l'Enseignement 2017 présentent une nouveauté : la proportion de titres requis, suffisants et de pénurie parmi les enseignants à qui s'applique pleinement la réforme des titres et fonctions. Un bon indicateur du degré de pénurie.

L'édition 2017 des *Indicateurs*, parue uniquement en ligne ⁽¹⁾, fait le point sur les titres des enseignants à qui s'appliquent entièrement les règles de la réforme des titres et fonctions. À savoir ceux qui sont entrés en fonction après le 1^{er} septembre 2016 et certains temporaires, et qui ne bénéficient pas du régime transitoire.

L'analyse porte sur ceux qui étaient en exercice en mai 2017, soit environ 2 600 enseignants du fondamental, 2 300 dans le secondaire inférieur et 1 400 dans le secondaire supérieur.

Pour les principales fonctions, l'indicateur présente le classement des titres détenus par ces enseignants : titre requis, suffisant, de pénurie ou non listé. Même si l'échantillon est restreint, « la proportion de nouveaux enseignants exerçant sur base d'un titre de pénurie ou non listé est vraisemblablement un bon indicateur du degré de pénurie dans la fonction concernée », estiment les auteurs des Indicateurs.

Dans l'enseignement fondamental, voici les fonctions qui présentent des proportions de titres de pénurie ou non listés les plus élevées : instituteur maternel en immersion linguistique (37 %), maître de morale ou de religion (35 %), de seconde langue (25 %), de philosophie et citoyenneté (22 %), et instituteur primaire en immersion (19 %).

À l'inverse, 98 % au moins des jeunes instituteurs maternels ou primaires, des maîtres de psychomotricité et des maîtres

d'éducation physique possèdent le titre requis ou un titre suffisant.

On lira dans notre infographie ci-dessous la situation dans le secondaire inférieur.

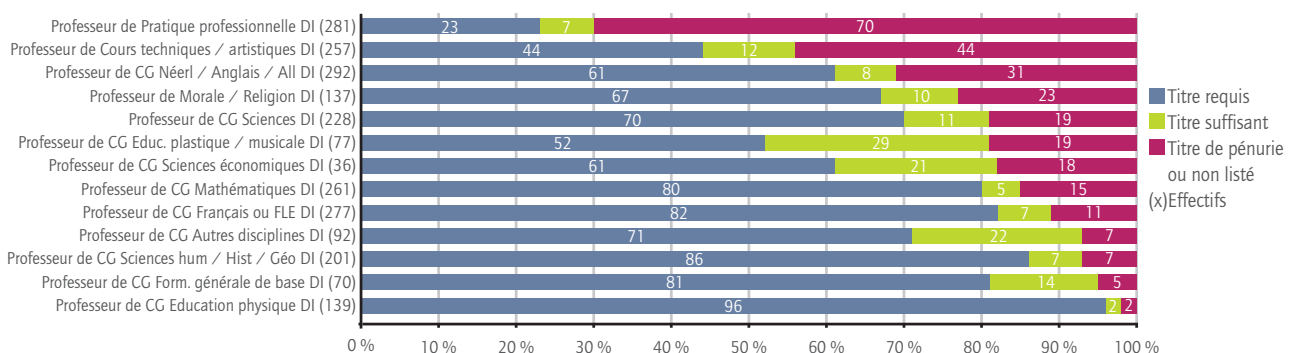
Au secondaire supérieur, seuls 21 % des professeurs de pratique professionnelle et 38 % des professeurs de cours technique disposent d'un titre requis ou suffisant. De manière générale, les taux de titres de pénurie ou non listés sont systématiquement supérieurs à ceux observés au degré inférieur, aucune fonction n'atteignant 90 % de titres requis ou suffisant.

Des taux de titres de pénurie ou non listés particulièrement élevés affectent les fonctions de professeur de morale ou de religion (45 %), de géographie (42 %), d'éducation physique (31 %), de mathématiques (29 %), de langues modernes (29 %), de sciences économiques (20 %) et de latin/grec (18 %), cette dernière fonction étant commune aux degrés inférieur et supérieur. Les fonctions de professeur de français (17 %), sciences (14 %), sciences humaines/sociales (14 %) et histoire (13 %) sont également touchées par la pénurie, mais dans une moindre mesure. •

D. C.

⁽¹⁾ www.enseignement.be/indicateursenseignement

Répartition par fonction des nouveaux enseignants du secondaire inférieur selon le titre détenu



Au 1^{er} mai 2017, 80% des 261 nouveaux enseignants de mathématiques au secondaire inférieur disposaient d'un titre requis, 5% d'un titre suffisant et 15% d'un titre de pénurie ou non listé.

Source : Les Indicateurs de l'Enseignement 2017

Thomas Gunzig : « On apprend par la passion, la curiosité »

L'écrivain scénariste Thomas Gunzig invite les enseignants à communiquer leur passion et leurs émotions à leurs élèves.

Une petite table contre le mur du fond, dans un bar bruxellois. Chaque matin, l'agitation, le bruit des conversations y aident l'écrivain Thomas Gunzig à se concentrer. Rencontre.

PROF : Vous êtes écrivain mais aussi professeur dans deux hautes écoles. C'est un atout ? C'est complémentaire ?

Thomas Gunzig : Eh bien, cela dépend des moments. Parfois, je me dis que je préférerais consacrer mon temps à l'écriture. Et d'autres où j'observe que j'aime faire parler la littérature aux étudiants. Cela m'aide à voir clair, à organiser ma pensée, à me documenter, à mettre des mots sur des choses pas si évidentes que ça : ce qu'est la littérature, la création d'une ambiance, d'un décor, d'un code narratif... Mais avoir une totale liberté sur le contenu de mes cours est vital pour moi. Si je devais suivre un programme, je n'en serais pas capable et j'arrêtera.

Vous accordez une place importante aux auteurs belges dans vos cours ?

Non. Je n'aime pas la segmentation en catégories. Je n'ai pas de formation en littérature et l'écriture est quelque chose que j'ai vraiment apprise sur le tas. Alors, je construis mes cours comme un cochon qui cherche des truffes, qui repère les odeurs, les parfums. À mes étudiants, je parle des auteurs, des livres qui m'ont donné du plaisir. L'émotion ressentie, c'est peut-être plus important que le contenu du cours. Plus qu'une série de

connaissances apprises par cœur, à retenir, à répéter à l'examen. Ce qui reste des études, ce sont les émotions que l'enseignant a transmises à ses élèves.

Dès cette rentrée scolaire, les élèves à besoins spécifiques ont le droit de bénéficier d'aménagements raisonnables dans l'enseignement ordinaire, fondamental et secondaire. Une bonne chose ?

Oui. J'ai été déclaré « handicapé de la langue » dès les maternelles. La dyslexie, je n'ai jamais bien su ce que ça voulait dire. C'est un super mot valise qui qualifie et disqualifie un peu tout ce qu'on veut, une mauvaise orthographe, une mauvaise façon de calculer ou un problème d'attention ou de nervosité. Alors, je suis allé dans l'enseignement spécialisé, mêlé à des élèves avec des problèmes très différents, lourds parfois. Impossible d'avancer si dans un jogging on aligne un champion d'athlétisme et un aveugle.



Et là, j'étais le premier, sans me fouler. Je n'ai jamais étudié. Puis, j'ai réintégré l'enseignement ordinaire avec des lacunes énormes, en maths, en français, en néerlandais, que je n'ai jamais rattrapées. N'ayant jamais travaillé je me suis ramassé. Je crois que les enfants ont une faculté d'adaptation que les parents n'imaginent pas et qu'il ne faut pas tout de suite les mettre sur un rail. Il faut leur donner leur chance même si on a

l'impression qu'ils ne sont pas bons. Il vaut mieux qu'ils aient des difficultés dans l'enseignement ordinaire qu'être mis sur une voie de laquelle ils auront du mal à sortir.

Alors oui, l'inclusion, c'est une très belle idée, mais ça m'inquiète aussi. Les enfants peuvent être cruels. Est-ce que les élèves « *particuliers* » ne vont pas souffrir des moqueries dans la classe ordinaire ? Et puis, cela va sans doute augmenter la charge des enseignants qui ont déjà des difficultés à gérer des classes. Cette inclusion devrait aller de pair avec une meilleure formation des professeurs et bien plus de moyens pour l'enseignement !

Faible en orthographe, vous avez conquis un diplôme universitaire et vous êtes devenu écrivain. Que pensez-vous de la place donnée à l'orthographe dans le cursus des élèves ?

C'est vrai qu'à partir de la 4^e secondaire où on cesse de ne faire que de la grammaire et de l'orthographe pour étudier des textes, j'ai adoré. Mais avant, je me suis pris des kilos de mépris, d'ironie, de remarques acerbes.

En fait, la langue, c'est un outil génial, mais ça n'a rien à voir avec l'orthographe. La langue et l'orthographe, ce sont deux choses tellement différentes ! La langue est vivante, elle porte plein de choses merveilleuses ; l'orthographe, elle, sert à la codifier. Elle est pénalisante, excluante : ce qui reste dans les esprits, c'est que si vous n'avez pas une bonne orthographe, c'est que vous êtes idiot.

Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas l'apprendre : c'est un outil ingrat qu'il faut l'apprendre de la meilleure façon possible, par exemple en montrant qu'elle a varié au cours des siècles, comme le montrent bien les créateurs du spectacle *La Convivialité* ⁽¹⁾ Pas en la présentant comme le mètre-étalon de la brillante ou de la non-brillance d'un élève. Combien de jeunes ont envie d'écrire plein de choses et n'osent pas parce qu'ils ont une mauvaise orthographe ?

Vos personnages sont souvent des antihéros ; vos livres traduisent une critique de la société. L'école d'aujourd'hui prépare-t-elle les jeunes à y trouver leur place ?

Non, je pense qu'elle essaye de faire des élèves prêts pour le monde du travail, la vie dans l'entreprise. Alors qu'elle devrait les ouvrir à la curiosité, aux arts, aux sciences... On apprend par la passion, la curiosité, pas en reproduisant des connaissances acquises avec ou sans plaisir. C'est peut-être une des causes de tant de décrochages et d'échecs. Et qu'on arrête de dire que les jeunes ne trouveront pas de travail ! Les gens passionnés par une matière sont plus prêts à s'intégrer que ceux qui sont performants. Pourquoi ne pas allonger le nombre d'années passées à l'école ? Sortir du système de la succession de cours de cinquante minutes ? Et pourquoi forcer des enfants à rester assis, à se concentrer, à apprendre pendant huit heures, alors que ce sont des boules d'énergie ? Quand j'écris, j'ai des difficultés à me concentrer plus de deux heures d'affilée.

Le Pacte pour un Enseignement d'excellence propose un parcours d'éducation à la créativité et aux arts durant tout le parcours scolaire. Avec, notamment, de la pratique artistique, des rencontres avec des artistes. Un signe que la créativité et l'imaginaire seront davantage favorisés ?

Un premier pas intéressant. Mais il faut consacrer du temps à ces activités- là. Des blocs de cinquante minutes, cela ne suffit pas. Faire venir des auteurs en classe, c'est bien mais il faut aussi permettre aux élèves d'aller dans les lieux culturels, de sortir des classes. Il y a tellement de choses à faire en dehors !

Vous maniez un humour décalé, caustique, parfois noir. Quelle place l'humour peut-il occuper à l'école ? Quelles limites ?

À manier avec prudence. Si on se moque des faibles, c'est de la maltraitance. Dans mes chroniques matinales, je me moque de gens infiniment plus puissants que moi. C'est une sorte d'hygiène démocratique.

Quel message adresseriez-vous aux enseignants à la rentrée ?

Courage ! Vous faites un métier proche de la création : parfois, on ne trouve pas les mots, on n'arrive pas à susciter l'attention. Le professeur, il ne peut pas arriver en classe avec son sac à dos de problèmes. Pour les élèves, avant d'être quelqu'un, c'est un prof. Et un élève, c'est chaque fois particulier, c'est chaque fois une pochette surprise. Moi, j'ai eu de la chance de m'en sortir ; j'ai beaucoup travaillé et certains enseignants m'ont encouragé. On n'imagine pas l'effet que cela fait sur un enfant quand un enseignant lui dit, avec sincérité : « *C'est bien !* ». Ce sont des déclarations importantes, des choses qui touchent. •

Propos recueillis par
Catherine MOREAU

⁽¹⁾ Lire « L'orthographe ; tabou ou enjeu démocratique ? » www.enseignement.be/index.php?page=27203&id=2251

EN DEUX MOTS

Licencié en sciences politiques, Thomas Gunzig est l'auteur de nombreux romans et nouvelles dont *Mort d'un parfait bilingue*, prix Rossel 2001, et *Manuel de survie à l'usage des incapables*, Prix triennal du roman de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2016. Il écrit aussi pour le cinéma et pour le théâtre. *Le Tout Nouveau Testament*, film co-écrit avec Jaco Van Dormael a reçu le Magritte du meilleur scénario 2016.

Il enseigne la littérature dans les écoles supérieures artistiques de La Cambre et de Saint-Luc, à Bruxelles, et est aussi chroniqueur dans l'émission radio *Matin Première* (RTBF), où il propose un billet sur l'actualité dans son « Café serré ».

Éclairer autrement le décrochage scolaire

Cette rubrique invite un ou des experts à faire part d'un message jugé important dans le contexte actuel. Yves Reuter étudie l'impact potentiel des disciplines sur le décrochage ou l'accrochage scolaire.

Notre recherche ⁽¹⁾ est partie de la question suivante : « *En quoi les disciplines et leur fonctionnement participent de l'accrochage ou du décrochage scolaire ?* »

Pourquoi cette question ?

Nous nous interrogeons depuis longtemps sur le fonctionnement des disciplines scolaires. Cela nous a conduits à la notion de configurations disciplinaires, qui renvoie aux différentes modalités que les disciplines peuvent prendre selon les époques, les pays, les moments du cursus, les filières, les pédagogies, les prescriptions, les pratiques ou encore les formes de reconstruction-appropriation.

De fait, les mathématiques diffèrent à l'école primaire et en terminale et il existe des écarts entre ce qui est prescrit par les textes officiels et les pratiques des maîtres.

Deux conclusions issues de la recherche menée sur une école pratiquant la pédagogie Freinet dans un milieu défavorisé de la banlieue de Lille ⁽²⁾ ont aussi guidé nos réflexions : l'importance des configurations disciplinaires (par exemple, en pédagogie Freinet, en français, l'accent est porté sur l'expression des élèves plus que sur le respect des normes) et l'importance de la reconstruction – appropriation des disciplines (en effet, dans cette école, les disciplines étaient reconstruites différemment de ce qui se passe dans d'autres écoles). On pourrait ajouter à cela que le décrochage y était moindre et que le vécu scolaire des élèves était bien meilleur qu'ailleurs.

Nous avons ensuite engagé une recherche sur la « conscience disciplinaire » ⁽³⁾, c'est-à-dire la manière dont les acteurs scolaires (re) construisent les disciplines. Parmi les principaux résultats, je mentionnerai ceux-ci : la catégorie de discipline est floue à la fin de l'école primaire et le lieu de nombre de malentendus dans le secondaire ; les finalités des

matières sont peu claires et certaines sont très mal reconnues (par exemple, l'éducation civique).

En outre, ces reconstructions font apparaître des spécificités disciplinaires : par exemple, le morcèlement du français ainsi que l'importance des émotions, notamment le stress dû à l'angoisse de ne pas comprendre. Cela nous a donc conduits à travailler précisément sur le « vécu disciplinaire » des élèves, c'est-à-dire sur les sentiments et les émotions qu'ils déclarent associer aux matières scolaires, et au rôle que cela pouvait jouer dans l'accrochage ou le décrochage scolaire.

L'originalité de l'éclairage choisi

La majorité des études existantes sur le décrochage sont centrées sur l'extrascolaire : la personnalité des élèves, leur famille, leur milieu social... cherchant à déterminer une population à risques. Ou, même si elles envisagent le décrochage comme un processus au sein duquel l'école tient une place importante, le poids des matières et de leur fonctionnement se trouve relégué loin derrière celui de facteurs plus généraux tels l'orientation, les sanctions, l'évaluation... Il existe là un véritable paradoxe : ce qui occupe la majeure partie du temps scolaire des élèves tiendrait un rôle négligeable dans les processus de décrochage ou d'accrochage.

Les principaux résultats

J'en viens maintenant à quelques-uns des principaux résultats : le vécu disciplinaire est important et concerne tous les élèves ; la vie scolaire est opaque pour certains élèves (les notions de « matière » ou de « discipline » ne sont pas claires) ; certains élèves regroupent les disciplines en fonction des problèmes qu'ils rencontrent (par exemple, maths, histoire, anglais sont associées en raison des difficultés de compréhension qu'elles suscitent) ; les

disciplines pèsent d'un poids plus ou moins important dans ce vécu (à côté des matières « principales », il convient de noter le poids de l'éducation physique et sportive (EPS)) ; le caractère, positif ou négatif, de ce vécu varie selon les configurations disciplinaires (ainsi, les mathématiques peu appréciées à partir du secondaire, sont la matière préférée au primaire) ; les élèves font souvent avec un vécu disciplinaire globalement négatif (seules, l'EPS et, de manière moindre, les arts plastiques et certaines matières professionnelles dans des filières choisies se caractérisent par un vécu nettement positif).

Le sens des disciplines fait souvent défaut aux élèves notamment en ce qui concerne le rapport à leur identité et aux questions qu'ils se posent, la présence d'apprentissages... Certaines dimensions pèsent fortement dans le mal-être disciplinaire : imposition, évaluation, exposition publique, difficultés de compréhension... En tout cas, ce qui semble fondamental pour les élèves, quelle que soit leur filière, est la manière dont ils peuvent intégrer les disciplines dans leur projet, personnel ou professionnel.

Cette recherche permet ainsi d'articuler les différentes formes et définitions du décrochage (« décrochage cognitif », « absentéisme », « décrochage ») et de comprendre les variations du décrochage selon le vécu des disciplines.

Des perspectives d'intervention

Il ne s'agit donc plus de repérer certaines catégories d'élèves « à risques » auxquelles on appliquerait des traitements spécifiques mais de modifier les fonctionnements disciplinaires « ordinaires » qui engendrent des risques pour tous les élèves.

On voit bien qu'il n'y a rien d'inéluctable dans les effets des disciplines et qu'on peut agir sur les phénomènes d'accrochage/décrochage au

sein des classes, via les configurations disciplinaires, en restituant ainsi l'importance de l'action des enseignants.

Cela ouvre ainsi des pistes pour la prévention du décrochage, impliquant l'ensemble des enseignants et des matières : ne pas réduire le système disciplinaire aux matières dites principales ; clarifier les notions de matière/discipline ; permettre aux élèves de donner du sens au travail effectué dans les disciplines ; garantir et sécuriser la compréhension ; bannir les humiliations ; faire en sorte que les évaluations constituent des aides et non des obstacles ; susciter et étayer le désir d'apprendre plutôt que d'imposer ; mettre en œuvre des pratiques des pédagogies alternatives qui ont fait leur preuve.

Cela permet encore d'envisager des propositions disciplinairement spécifiées dont je ne donne ici que quelques exemples : en mathématiques, lever les angoisses liées à la compréhension et étayer l'envie de chercher ; en français, s'appuyer sur le désir de s'exprimer et d'échanger ; en histoire-géographie, rompre avec le sentiment d'apprendre sans comprendre... ●

Yves REUTER

⁽¹⁾ REUTER Y. (dir.), *Vivre les disciplines scolaires. Vécu disciplinaire et décrochage à l'école*, ESF, 2016.

⁽²⁾ REUTER Y. (dir.), *Une école Freinet. Fonctionnements et effets d'une pédagogie alternative en milieu populaire*, L'Harmattan, 2007.

⁽³⁾ COHEN-AZRIA C., LAHANIER-REUTER D., REUTER Y. (dir.), *Conscience disciplinaire. Les représentations des disciplines à l'école primaire*, Presses Universitaires de Rennes, 2013.

EN DEUX MOTS

Yves Reuter est professeur émérite à l'université de Lille, après avoir enseigné au collège, au lycée et en École Normale. Il est le fondateur de l'équipe de recherche en didactiques Théodile.

Il a dirigé diverses recherches : sur la pédagogie Freinet, sur les

expérimentations, sur le vécu des disciplines et le décrochage scolaire, sur l'erreur, sur l'enseignement et l'apprentissage de l'écrit, sur les concepts des didactiques... et publié de nombreux livres et articles.



Pour une école citoyenne



DERBAIX B., *Pour une école citoyenne*, Bruxelles-Paris, éditions La Boîte à Pandore, 2018.

Dans *Pour une école citoyenne*, Bruno Derbaix évoque le fruit du travail mené par des enseignants, directeurs, éducateurs et travailleurs sociaux au sein du Mouvement des Institutions et Écoles citoyennes (MIEC). « *L'objectif est de partager notre travail, ses efficacités, ses difficultés. Mais aussi de partager les multiples possibilités des outils de citoyenneté active* », explique-t-il.

Il clarifie ce que l'on entend par citoyenneté, avant de montrer en quoi l'école « traditionnelle » est un terrain « *naturellement rétif à la logique citoyenne* ». Ensuite, plusieurs chapitres détaillent des principes de citoyenneté : le travail de règles, la visée du bien commun, la recherche de la justice et la valorisation des comportements.

Avec de nombreux exemples et des propositions d'outils éducatifs, M. Derbaix montre comment la citoyenneté active suppose une attitude et une démarche spécifique pour « mettre en musique » ces principes. Enfin, le livre montre l'efficacité des principes citoyens pour mieux gérer la violence, favoriser l'accrochage des jeunes à l'école, améliorer les relations entre enseignants et élèves...

Le livre s'articule au site www.ecolecitoyenne.org qui détaille un nombre plus important de stratégies citoyennes concrètes. •

C. M.

Noter en éducation physique ?



LENTILLON-KAESTNER V., DERIAZ D., VOISARD N., ALLAIN M., *Noter en éducation physique ? Incidences sur l'enseignement et les élèves*, Louvain-la-Neuve, EME éditions, 2018.

Les auteurs de *Noter en éducation physique ?* ont questionné plus de 200 enseignants et près de 4 000 élèves de l'enseignement secondaire dans trois cantons de Suisse romande aux pratiques d'évaluation différentes. Dans les écoles du canton de Genève, la note est certificative et compte pour la moyenne générale, à l'inverse de ce qui se pratique dans celles du canton du Jura. Dans celui du Vaud, pas de notes : les enseignants utilisent un livret de suivi des acquis d'évaluation des élèves durant tout leur parcours scolaire dans le secondaire.

Cette enquête a permis de mieux cerner les incidences de ces systèmes sur la planification des apprentissages, sur les relations entre enseignants et élèves, sur la reconnaissance des enseignants en éducation physique par ceux des autres disciplines, sur la reconnaissance de ce cours comme une discipline d'enseignement à part entière par les élèves. Elle met en évidence les dérives possibles dans les différents contextes et ouvre des pistes pour la formation initiale des enseignants. •

C. M.

Analyse de la Fapeo

Dans son analyse *Un comité de protection et de prévention au travail pour les élèves : Et tout le monde s'en fout ?*, la Fapeo se demande quelle place occupent les élèves-usagers dans les plans de protection et de prévention qui doivent être mis en place dans les entreprises occupant au moins 50 travailleurs.

bit.ly/2AW6if0

Décret inscription

Dans « Le décret inscription : la vérité si je mens », article paru dans le n° 138 de la revue *Regards économiques*, Benoît Decerf, Gilles Grandjean et Tom Truys, professeurs et chercheurs, estiment que le décret favorise les parents les mieux informés qui peuvent développer des comportements stratégiques entraînant des effets indésirables. www.regards-economiques.be

PISA à la loupe

Le n°85 de *PISA à la loupe* se demande dans quels pays les enseignants les plus qualifiés exercent dans les établissements les plus difficiles. En général on compense les difficultés « *par une réduction de la taille des classes et/ou une augmentation du taux d'encadrement* ». Mais dans plus d'un tiers des pays examinés, « *les enseignants des établissements les plus défavorisés sont moins qualifiés ou expérimentés* »... <https://doi.org/10.1787/8c918c7d-fr>

La méthode Camigo

Olivier Hecquet, professeur en DASPA, a développé la méthode Camigo destinée à enseigner la lecture et l'écriture, en français, à des apprenants non francophones et francophones d'origine étrangère. Les Éditions Academia publient un roman, un alphabet et des fiches de vocabulaire, des livres de l'accompagnateur et de l'apprenant. bit.ly/2vtmAgG

LA PLATEFORME.BE
LES FILMS DE LA FÉDÉRATION WALLONIE - BRUXELLES

Le cinéma belge à portée de clic !

Laplateforme.be s'ouvre aux fictions

Ouverte depuis 2011
aux documentaires,
Laplateforme.be
accueille désormais
les films de fiction
et d'animation, et
offre de nouvelles
fonctionnalités bien
pratiques.

Projeter en classe et en haute définition des films documentaires, d'animation ou de fiction ; créer ses séquences d'extraits de films à l'appui de son cours : voilà deux nouvelles possibilités offertes gratuitement par www.laplateforme.be, lancée par le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Laplateforme.be est bien davantage qu'un catalogue de près de 500 titres que l'on visionne en streaming ⁽¹⁾. Le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel s'est adjoint le concours de PointCulture, qui « éditorialise » le contenu de la plateforme : fiches de présentation, éventuellement dossiers pédagogiques, propositions de cycles thématiques... Et la Cinémathèque, elle, se charge en amont de la numérisation des films (ce qui permet de préserver le fichier à haut débit également) et d'un travail documentaire (indexation, métadonnées...).

Les enseignants peuvent composer une suite d'extraits

Depuis 2018, des courts et longs métrages de fiction et d'animation s'ajoutent aux documentaires belges produits depuis 1990. Et non des moindres : *Mr. Nobody* de Jaco Van Dormael, *Le Roi danse* (Gérard Corbiau), *Rosetta* et *La Promesse* (Luc et Jean-Pierre Dardenne), *Panique au village* (Patar et Aubier)...

« Je crois que quand on a la chance de faire des films, tout est bon pour qu'ils soient vus un maximum, en salle bien sûr, mais aussi après », se réjouit Stephan Streker, dont *Noces*, récent *Prix des lycéens du cinéma*, sera disponible en novembre en haute définition pour les enseignants.

Laplateforme.be s'adresse aux opérateurs socioculturels et aux enseignants. Pour ces derniers, il suffit d'avoir un numéro matricule pour pouvoir solliciter la création d'un compte. Le moteur de recherche permet la sélection par genre, par thème, par réalisateur, par société de production, par année ou par mot-clé. Les enseignants (et eux seuls) peuvent créer des listes de lecture et même composer une suite d'extraits sélectionnés parmi les titres du catalogue et mis bout à bout, dans l'ordre qui leur convient, en fonction de leur séquence de cours.

Projection HD en classe

Enfin, entre 8 et 17h les jours de classe, un enseignant peut organiser une projection en haute définition. Utile pour les cours bien entendu, mais aussi, pourquoi pas, pour un moment de détente, et cela dès la maternelle. Bien sûr, pour une diffusion payante (lors d'une fête scolaire par exemple), il faut s'adresser aux ayants-droits, un lien direct permettant de le faire au départ de la fiche du film. On peut aussi d'un clic savoir où acheter le DVD, ou savoir si le film est disponible à la location chez PointCulture. Autant de facilités qui devraient inciter les enseignants à placer www.laplateforme.be dans leurs favoris ! ●

Didier CATTEAU

⁽¹⁾ Une plaquette de présentation de Laplateforme.be a été envoyée début septembre dans chaque école. L'équipe sera présente au Festival International du Film Francophone (FIFF) de Namur le 3 octobre (14h, Théâtre de Namur, salle Studio) et au Salon Éducation (3 au 7 octobre), sur le stand de PointCulture.

Comprendre son propre apprentissage

Dans le cadre d'une recherche-action menée dans l'enseignement communal liégeois, les élèves de sept classes primaires pilotes ont vécu des expériences métacognitives.

En se basant sur un modèle, Leo, Assia, Diego et d'autres enfants de 4^e primaire s'appliquent à former des paires d'images, à l'École communale Outremeuse-Liberté, à Liège. La consigne : trouver parmi douze images partielles les six paires correctes. Pour résoudre le problème, il faut anticiper, analyser le modèle, planifier des stratégies adéquates.

De janvier à juin 2017, six classes de 3^e, 4^e et 5^e primaires et une classe de l'enseignement spécialisé de type 8 (enfants présentant des troubles instrumentaux) de trois écoles communales liégeoises⁽¹⁾ ont participé au Programme d'approche métacognitive intégrative (PAMI classe). L'objectif : les amener à comprendre leur façon d'apprendre et de penser, à améliorer leurs stratégies et à les automatiser.

« J'ai principalement utilisé des tâches issues du programme DELV, conçu par le professeur Fredi Büchel, de l'Université de Genève⁽²⁾, explique Stéphanie Frenkel, qui animait les séances, en présence de l'enseignant titulaire de la classe. Avec le soutien du pouvoir organisateur (la Ville de Liège), j'ai créé un programme de treize séances. Et j'ai adapté les exercices proposés à la population scolaire, composée notamment d'enfants primo-arrivants et/ou se situant à des niveaux variés de connaissance du français. Des fiches-outils ont également été traduites dans différentes langues maternelles des enfants ».

Les élèves ont élaboré des stratégies pour

résoudre le mieux possible des problèmes (figures décomposées et images tranchées). En utilisant différents procédés et stratégies cognitifs : analyser et décomposer la tâche-problème, se poser des questions, résumer, encoder, répéter, comparer, classer et appairer, intégrer des informations à d'autres connaissances... Ou en utilisant des stratégies cognitives et métacognitives : planifier, adapter ou modifier ses stratégies, gérer ses ressources attentionnelles, employer les données stockées en mémoire à long terme...

L'important, c'est le processus, pas le résultat

« L'avantage de ce programme, c'est qu'il utilise du matériel qui ne demande pas de connaissances scolaires préalables. Cela évite donc d'éventuelles réactions émotionnelles négatives ou un faible sentiment d'efficacité personnelle, qui pourraient entraver l'engagement dans la tâche », explique David Scholpp, qui enseignait en 4^e primaire à l'École Outremeuse-Liberté et s'est initié à l'approche métacognitive. « En outre l'approche est neutre : un élève n'est pas meilleur qu'un autre ; l'essentiel était qu'il parvienne à l'objectif qu'il s'est fixé. Et qu'il comprenne comment il y est arrivé. Le plus important, c'est le processus, pas le résultat ».

Durant ces treize séances, M^{me} Frenkel (et l'enseignant) jouaient le rôle de médiateurs, de catalyseurs, pour faire émerger les processus d'apprentissage. « Par exemple, à celui qui me disait Je n'ai pas eu le temps de finir, je demandais Que pourrais-tu faire la prochaine fois pour être plus efficace ? » poursuit M. Scholpp qui enseigne maintenant à de futurs enseignants à la Haute École de la Ville de Liège.

Lors des dernières séances, un exercice lié aux mathématiques et un autre au français étaient proposés pour renforcer le transfert des acquis.



Parvenir à l'objectif fixé et comprendre comment on y est arrivé.

Enseignants et élèves gagnent en expertise

Chaque séance était suivie d'un débriefing-formation entre la chercheuse et les enseignants amenés peu à peu à prendre le relai auprès des élèves. « *L'enseignant n'a pas toujours conscience des stratégies utilisées, car ils les a automatisées*, explique M^{me} Frenkel. *Cette formation lui permet de renforcer son expertise, d'élargir ses outils d'intervention et d'améliorer sa compétence à analyser l'apprentissage en termes de processus* ».

Des résultats : « *À la fin de l'année, j'observais que les élèves ne se lançaient pas à corps perdu dans la tâche demandée, mais*

réfléchissaient davantage à la stratégie à utiliser, confie M. Scholpp. Parallèlement, ils progressaient sur le plan de l'autonomie et de l'estime de soi. Eux aussi gagnaient en expertise. Et c'est une bonne chose ! » •

C. M.

⁽¹⁾ Les écoles fondamentales Bressoux-De Gaulle et Outremeuse-Liberté et l'école fondamentale spécialisée Andrea Jadouille.

⁽²⁾ BÜCHEL F. P., BÜCHEL P., *Comprendre son propre apprentissage. Un programme pour améliorer l'apprentissage et le raisonnement des adolescents et des adultes*, Tegna, Centre d'Éducation Cognitive, 2011-2014. www.fr.delv.ch

POUR EN SAVOIR +

- BERGER J.-L., BÜCHEL F. P., (dir.). *L'autorégulation de l'apprentissage : perspectives théoriques et applications*, Nice, Ovadia, 2013.
- FRENKEL S., DEFORGE H. (2014). « Métacognition et réussite scolaire : Perspectives théoriques » (p. 87-113), et « Métacognition et réussite scolaire : applications » (p. 115-130) dans GIRAUDEAU C., CHASSEIGNE G. *Psychologie, Éducation et Vie scolaire*, Tours, Publibook Université, 2014. bit.ly/2OrhS5n
- FRENKEL S., « Composantes métacognitives ; définitions et outils d'évaluation », *Nec Plus, revue Enfance*, 2014, n°4, p. 427-457.
- DONNAY J., ROMAINVILLE M., *Développer des compétences transversales au 1^{er} degré*, FUNDP, Département Éducation et Technologie, recherche en éducation, 1997. bit.ly/2MvtmYO

Puiser dans sa « banque » de stratégies

Est-ce utile de rendre les élèves conscients des stratégies cognitives qu'ils mettent en œuvre ? Trois questions à Stéphanie Frenkel, docteure en psychologie du développement cognitif et maître assistante à la Haute École de la Ville de Liège.

PROF : Qu'est-ce qu'on entend par métacognition ?

Stéphanie Frenkel : C'est la représentation que l'élève a des connaissances qu'il possède et de la façon dont il peut les construire et les utiliser. Elle lui permet de comprendre où il fait des erreurs, et où il peut réussir. Il peut ainsi décider de ce qu'il convient de faire pour améliorer ses performances : relire des exemples d'exercices, se replonger dans des points de théorie, poser des questions à l'enseignant...

C'est ce qui va lui permettre de se réguler lui-même pour atteindre ses objectifs. Les aspects émotionnels et motivationnels jouent donc un rôle central dans ce processus.

Des mécanismes inconscients ?

Lorsqu'ils sont automatisés oui. Mais avant, il faut les rendre conscients. De nombreux élèves sont passifs, ils ne s'interrogent pas sur leur façon d'apprendre. Si en plus un élève explique ses résultats par une cause sur laquelle il considère ne pas pouvoir agir (*De toute façon, je ne comprends jamais rien en maths ou J'ai réussi parce que c'était*

facile...), il considère qu'il ne fait pas partie du problème. Et là, c'est problématique.

D'où l'importance de le rendre conscient des stratégies qu'il utilise...

Tout à fait. Et c'est important de lui faire comprendre qu'il peut agir sur les choses, qu'il fait partie de la solution.

Si l'élève se connaît bien, s'il sait comment fonctionne son cerveau, quelles stratégies il peut utiliser dans sa « banque » selon les variables de la tâche et du moment, il aura davantage de chances de réussite. S'adapter, s'autoréguler est essentiel, notamment lors de deux phases sensibles du parcours scolaire, entre la 6^e primaire et la 1^{re} secondaire puis entre secondaire inférieur et supérieur, où il doit s'adapter à un nouveau contexte.

En amenant l'élève à rendre explicite ce qui se passe dans sa tête quand il apprend, quand il décide d'utiliser tel ou tel outil, on peut désautomatiser des modes de réflexion peu efficaces, pour en automatiser de plus efficaces.

Cela va aussi lui permettre d'augmenter son autonomie, de renforcer ses capacités à mettre des mots sur ses actions et ses ressentis, de renforcer son sentiment de compétence et donc sa propre estime de soi. •

Propos recueillis par
Catherine MOREAU

M^{me} Frenkel abordera l'approche métacognitive de l'apprentissage dans le cadre de la formation « Première approche de différents troubles d'apprentissage dans la perspective de mettre en place des aménagements raisonnables » proposée par l'IFC (code 108001802).

Mon école, un espace de qualité

Le guide *Mon école, un espace de qualité* veut aider les acteurs des écoles fondamentales bruxelloises à se poser les bonnes questions pour établir un diagnostic de la qualité des espaces de l'école. Mais aussi à déterminer les améliorations à apporter pour établir des priorités.

Les sanitaires sont-ils bien localisés dans l'école ? Les entrées sont-elles visibles depuis le secrétariat ? Le degré d'humidité est-il adéquat dans les locaux ? Y a-t-il un parking vélos ? Voilà quelques-unes des nombreuses questions que le guide *Mon école, un espace de qualité* invite à se poser.

« L'augmentation du nombre d'élèves dans l'enseignement fondamental bruxellois et le vieillissement du bâti scolaire mettent sous pression la qualité d'accueil des enfants. Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a donc chargé le Service École de perspective.brussels de réaliser un état des lieux de la qualité des infrastructures scolaires de l'enseignement fondamental ordinaire ⁽¹⁾, explique Julie Lumen, facilitatrice école de ce centre d'études et de réflexion qui a coordonné la rédaction du guide. Nous avons choisi un échantillon d'onze écoles de tous les réseaux, construites à des époques différentes ».

« À partir de ce travail, nous avons rédigé un guide pour tous les acteurs concernés : directions d'école, PO, services chargés du patrimoine scolaire dans les réseaux, services de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Communauté flamande, services régionaux impliqués dans l'accompagnement de projets d'écoles, architectes, personnel scolaire, élèves et parents ».

Concrètement, le guide aborde cinq thèmes : l'organisation des espaces de l'école, la sécurité, le confort, le respect de l'environnement et l'intégration urbaine. Chaque thème



est ensuite détaillé en fiches. Le thème du confort, par exemple, se décline en confort thermique, visuel, acoustique, hygiène et propreté et accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Pour chaque fiche, divers aspects sont abordés par le biais de questions à se poser. « Les classes bénéficient-elles d'un éclairage naturel généreux ? L'éclairage artificiel est-il suffisant ? » lit-on notamment à propos du confort visuel. Le guide livre des précisions sur les normes et recommandations communautaires, régionales ou fédérales quand elles existent. Quand la réponse révèle une situation insatisfaisante, plusieurs catégories d'action sont proposées, allant des mesures de sensibilisation et de communication à une rénovation lourde.

Ce guide est-il transposable aux écoles de Wallonie ? « Oui, pour une série d'aspects (organisation des espaces, hygiène, confort thermique...) et en particulier pour des écoles situées dans de grandes villes, répond M^{me} Lumen. Mais les cadres réglementaires et de subvention peuvent différer entre les régions ».

•

C. M.

⁽¹⁾ bit.ly/2Kgb8ny

⁽²⁾ Téléchargeable sur bit.ly/2LT8rNz et disponible sous format papier sur demande (cbuscain@perspective.brussels)

⁽³⁾ Perspective.brussels propose aux directions d'école une journée d'initiation à l'utilisation de ce guide, le 17 octobre. Inscriptions : vcartesleal@perspective.brussels

À PRENDRE OU À LAISSER

Le patrimoine ? Un jeu d'enfant ! est une exposition active et ludique organisée par les Classes du Patrimoine et de la Citoyenneté pour faire découvrir gratuitement le patrimoine bruxellois aux groupes scolaires, jusqu'au 21 novembre (Halles Saint-Géry, à Bruxelles). Réservation obligatoire via www.classedupatrimoine.brussels

Yvan & Else, Bank of God, de la compagnie Droit dans le mur (12 au 30 septembre, Théâtre Poème à Bruxelles) montre l'impossibilité des liens amoureux entravés par les difficultés économiques. S'adressant aux élèves de fin de secondaire, il est joué les jeudis en anglais. L'équipe, bilingue, est disponible pour une activité en classe avant ou après le spectacle. droitdanslemur.be

La Haute École Galilée et l'Institut supérieur de Formation sociale et de communication organisent, à Bruxelles, une formation d'un an en didactique du français langue étrangère et du français langue de scolarisation ou de formation des adultes. bit.ly/2MEXbVF

Le Fonds Prince Philippe permet aux enseignants, élèves et directeurs d'écoles primaires et secondaires de vivre des échanges avec des écoles des trois communautés. En répondant à l'appel à projet avant le 27 septembre, ils pourront travailler sur les thèmes « Stimuler l'esprit d'entreprendre » et « Une planète vivable pour tous ». Circulaire 6682 (www.enseignement.be/circulaires).

Le Théâtre de Poche présentera le 25 septembre à 18 h sa nouvelle saison, ses animations pédagogiques et *L'Homme qui mangea le monde*, créé par Georges Lini. Inscriptions : prof@poche.be

Génération zéro watt invite 30 écoles primaires de Wallonie à sensibiliser leurs élèves aux usages et défis de l'énergie, à débusquer les consommations inutiles et rechercher des solutions. La Région wallonne met à disposition gratuitement un accompagnateur spécialisé en éducation à l'énergie. Inscriptions avant le 30 septembre. bit.ly/2Ant8wN

Musique(s) et message(s) est le thème de l'appel à projets lancé aux écoles par le Conseil supérieur de l'Éducation aux Médias. Les projets doivent parvenir sous forme électronique pour le 1^{er} octobre et en format papier pour le 5 octobre. www.csem.be/appeleprojet

Les #Erasmusdays (12 et 13 octobre) permettront aux écoles de valoriser leur projet Erasmus + auprès du grand public, des autorités et des médias. Inscriptions via www.erasmus-days.eu

Playful Science Belgium, festival d'expériences organisé par Science on Stage (20 octobre, Bruxelles). Objectif : présenter des expériences simples de physique, de chimie ou de biologie pour aider les enseignants à les reproduire facilement en classe. bit.ly/2Ansy1Y

Filem'on, festival international de cinéma jeune public (25 au 27 octobre, Bruxelles), propose aux écoles maternelles, primaires et secondaires des animations en présence des réalisateurs ou acteurs. Un jury scolaire remettra aussi un prix. filemon.be/fr/ecoles

www.droitscolaire.be, réalisé par l'ASBL Bouillon de Cultures avec l'aide du Fonds Houtman, veut rendre accessibles aux ados des informations juridiques sur le changement d'école ou d'option, l'exclusion, les recours...

Le Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents organise le 14 décembre un colloque intitulé Prévention des extrémismes et des radicalismes violents. État des lieux et perspectives pour l'éducation et le travail social bit.ly/2LZrgeJ

BELExpo est une exposition organisée par Bruxelles Environnement sur le site de Tour et Taxis, pour sensibiliser les 10-14 ans à l'environnement. Ils doivent relever des défis articulés autour de dix thèmes (rendre une maison plus écologique, collaborer à un projet d'école, améliorer la qualité de la vie et de l'environnement...). bit.ly/2LAeTcT

PROF

en ligne

Retrouvez les articles publiés dans tous les numéros du magazine, mais aussi des compléments bibliographiques et d'autres reportages, via www.enseignement.be/prof.

PROF, le magazine des professionnels de l'enseignement, est une publication du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Administration générale de l'Enseignement).

Adresse Magazine PROF - Local 4P16
Avenue du Port 16, 1080 BRUXELLES
www.enseignement.be/prof
prof@cfwb.be
Tél : 02 / 690 81 33 Fax : 02 / 600 09 64

Carte PROF Pour joindre Carte PROF, remplir le formulaire de contact disponible via www.carteprof.be/contact.php

Rédaction Rédacteur en chef : Didier Catteau
Journalistes : Patrick Delmée, Monica Glineur, Catherine Moreau, Didier Van Herreweghe (pages Carte PROF) Mise en pages : Olivier Vandevelle

Comité d'accompagnement Hafsa Ben Zouien, Lise Bruges, Philippe Delfosse, Alain Faure, Éric Frère, Lise-Anne Hanse (présidente), Chantal Kaufmann, Gérard Legrand, Anne-Sophie Lenoir, Jean-Michel Motte.

Vie privée Afin d'envoyer le magazine PROF à ses destinataires, la Fédération Wallonie-Bruxelles (AGE) traite les données à caractère personnel suivantes : nom, adresse et numéro matricule. La Communauté française ne conserve ces données que pendant le temps nécessaire à la réalisation de l'envoi du magazine.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les destinataires du magazine disposent, moyennant la preuve de leur identité, d'un droit d'accès et, le cas échéant, d'un droit de rectification à l'égard des données à caractère personnel les concernant.

ISSN 2031-5295 (imprimé)

ISSN 2031-5309 (online)

© Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Tous droits réservés pour tous pays. Reproduction autorisée pour un usage en classe. Pour tout autre usage, reproduction d'extraits autorisée avec mention des sources.

Éditeur responsable Lise-Anne Hanse
Avenue du Port 16, 1080 BRUXELLES
Impression Roularta Printing S.A.

Tirage 124 000 exemplaires, imprimés sur du papier portant le label FSC garantissant qu'il est issu de forêts bien gérées et de bois ou de fibres recyclés.

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Rue Lucien Namèche 54, 5000 - NAMUR
Tél : 0800 / 19 199
courrier@le-mediateur.be

À nos lecteurs

Certains hyperliens sont raccourcis grâce à l'application <http://bit.ly/>. Ils ont été vérifiés le 30 aout.

À PRENDRE OU À LAISSER

Le Girsef organise une rencontre-débat sur *La résolution de problèmes mathématiques au primaire et au secondaire*. De la nécessité d'une approche tridimensionnelle (cognitive, motivationnelle et émotionnelle), le 24 septembre (16h30-18h30), à Louvain-la-Neuve. bit.ly/2B9PUIH

L'association Apiculture Naturelle propose aux écoles des journées d'animations en septembre-octobre au verger d'Hellebecq, en partenariat avec la Province de Hainaut. Les 6-11 ans découvriront les abeilles et insectes pollinisateurs, participeront à des ateliers pommes et presse de jus frais, conte et découverte des arbres de nos régions. bit.ly/2Mn5LrK

#DonneMoi1Minute est un concours organisé par Unia pour des élèves du dernier cycle du secondaire dans le cadre des élections communales. Objectif : répondre dans une courte vidéo à la question : *Si vous étiez bourgmestre, que changeriez-vous dans votre commune pour lutter contre le racisme et favoriser le vivre-ensemble ?* Le prix (5 000 €) doit permettre de construire un projet axé sur la diversité, les droits humains ou la lutte contre le racisme. bit.ly/2vTlnK2

L'École Supérieure de Pédagogie propose aux enseignants du fondamental une formation continuée et complémentaire dans divers axes de l'enseignement, Bruxelles et à Louvain-la-Neuve. www.espb.be

En exil, film d'animation proposé par Fedasil aux élèves du primaire et du secondaire, suit le parcours des demandeurs d'asile, depuis leur départ jusqu'à la fin de la procédure d'asile en Belgique. Il s'accompagne d'un guide avec chiffres, explications, témoignages... pour les 12-14 ans et d'un dossier d'accompagnement pour les professeurs, téléchargeables sur bit.ly/2K7gGk8 Exemple papier sur demande à info@fedasil.be.

L'Association pour une école démocratique (Aped) organise le 10 novembre un colloque bilingue sur l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles et en région flamande. bit.ly/2K8V2fg

SIDA'SOS, organisation de jeunesse, propose aux enseignants une plateforme collaborative (www.evras.be), une plateforme intersectorielle sur les infections sexuellement transmissibles (www.depistage.be), un site détaillant les moyens de contraception (www.moncontraceptif.be) et d'autres outils pour aborder les thématiques de l'EVRAS. bit.ly/2MjRD3w

L'Apepa (Association des parents pour l'épanouissement des personnes avec autisme) organise sa journée annuelle, le dimanche 25 novembre, au Campus provincial de Namur. Thème de la journée : les nouvelles technologies (TIC) et l'autisme, révélatrices des potentiels et facilitatrices d'inclusion. bit.ly/2MACKSN

Un certificat en développement durable (12 crédits) en horaire décalé destiné aux enseignants, éducateurs...est organisé par les Hautes Écoles libre mosane et de la Province de Liège. La formation aborde diverses thématiques au travers de jeux, outils pédagogiques, techniques d'animation... bit.ly/297AJgr

Le musée de l'Hôpital Notre-Dame à la Rose à Lessines organise, parmi ses activités pédagogiques, *Le latin, ce n'est pas que pour les Romains*, une journée pour les 2^e et 3^e degrés du secondaire option latin, avec l'Espace gallo-romain d'Ath, et une journée Historia games dans le cadre du cours d'histoire du 1^{er} degré. bit.ly/2Mg6bgv

Inclusion des personnes trans : la Direction de l'égalité des chances du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur ont publié un guide d'accompagnement pour l'inclusion des personnes trans dans l'enseignement supérieur. bit.ly/2wGyjGa

Jeunesse et droit sensibilise gratuitement aux principes du droit : animations pour les 10-25 ans autour des questions de genre, des réseaux sociaux et des discriminations ; pour les 6-12 ans, découverte de la Convention internationale des Droits de l'Enfant. www.jeunesseetdroit.be

www.egalitefillesgarcons.be compile une série de suggestions adressées aux enseignants pour promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons à l'école.

Un voyage, des échanges, des olympiades ? L'équipe pédagogique et les étudiants en Management du Tourisme et des Loisirs de l'Isalt peuvent aider les écoles à organiser leur projet. Contact : emilie.belpaire@galilee.be.

Sciences adventure, cellule de sensibilisation des jeunes à la chimie et aux sciences de la vie, propose un programme de conférences gratuites pour les élèves dès la 3^e secondaire (bit.ly/2vPtHeO). Inscriptions avant le 15 octobre : bit.ly/2L32pW7

Vents d'Houyet Académie propose des classes vertes et des animations d'une journée centrées sur l'environnement et l'énergie. www.ventsdhouyetacademie.be

C-Paje asbl, Collectif pour la Promotion de l'Animation Jeunesse Enfance, organise des animations à destination du monde scolaire. bit.ly/2MlbpLR

La pièce Suzy & Franck, de et avec Didier Poiteaux, traite de la peine de mort à travers l'histoire d'amour d'une jeune française et d'un condamné à mort au Texas. Didier Poiteaux questionne le sens d'une peine et la notion d'humanité. Ateliers (à partir de 14 ans) autour de la pièce, jouée du 5 au 9 novembre ou du 12 au 16 novembre au Centre Culturel Bruegel, à Bruxelles. www.ccbuegel.be. Contact : jp.ccbuegel@gmail.com

Entrée gratuite à la Fondation Folon

À quelques kilomètres de Bruxelles, dans la ferme du château de La Hulpe, plus de cinq-cents œuvres de Jean-Michel Folon (aquarelles, sculptures, gravures et autres) invitent à entrer dans son univers. La scénographie originale où se côtoient musique, films et effets visuels en font un lieu à la fois magique et poétique, reflet des œuvres de cet artiste belge.



© Folon - ADAGP - 1973

Outre l'entrée gratuite avec Carte PROF lors d'une visite en individuel, la Fondation Folon est à découvrir avec les groupes scolaires : différents programmes pédagogiques sont adaptés aux élèves, de la maternelle au supérieur, sans oublier les académies artistiques.

De la visite libre réalisée à l'aide des valises pédagogiques au projet d'école, chaque enseignant trouvera une formule adaptée à ses souhaits et objectifs. Une visite peut également se combiner avec d'autres activités telles que la découverte de la faune et de la flore du Parc Solvay.

Le dimanche 18 novembre, en lien avec la Journée internationale des droits de l'enfant (20 novembre), la Fondation Folon organise un événement baptisé *Musée sens dessus dessous*. L'entrée et une visite guidée seront gratuites pour les enseignants. Diverses animations sont prévues, dont la présentation de la valise pédagogique sur le thème des droits de l'Homme et de l'enfant.

Le service pédagogique est également à disposition des enseignants : me.verheyen@fondationfolon.be.

► http://www.carteprof.be/firme_view.php?fi_id=2490

Exposition Boël



L'exposition Boël - *Une Usine dans la Ville* se tient au Bois-du-Luc - Musée de la Mine et du Développement Durable, jusqu'au 30 novembre. A l'occasion du 150^e anniversaire de la ville de La Louvière, le site minier

du Bois-du-Luc propose de revisiter les 150 ans de cohabitation entre La Louvière et les Usines Boël. Entrée à prix réduit.

► http://www.carteprof.be/firme_view.php?fi_id=36817

Le plastique a son musée

Matière populaire et souvent déconsidérée, le plastique a pourtant séduit bon nombre de designers. Cet engouement des créateurs lui a donné ses lettres de noblesses et lui vaut d'être aujourd'hui le point commun des quelque cinq-cents objets exposés au Plasticarium, au sein du ADAM, à Bruxelles.

Cette collection, constituée à l'initiative de Philippe Decelle, est unique au monde car elle retrace l'impact du plastique sur la création depuis les années '50. Le visiteur constatera aussi que cette matière – grâce justement à son côté populaire – a su faire entrer le design dans bon nombre de foyer.

Le Plasticarium accueille bien entendu les groupes scolaires (et plus particulièrement les 6-14 ans) grâce à des programmes pédagogiques dédiés, mais offre aussi l'entrée gratuite aux bénéficiaires Carte PROF.

► http://www.carteprof.be/firme_view.php?fi_id=36856

CARTE
PROF

Nocturnes des musées bruxellois

Chaque jeudi, du 13 septembre au 6 décembre, pas moins de 74 musées bruxellois ouvrent leurs portes, à tour de rôle, en soirée. Ils proposent des visites insolites ou des animations spéciales.

C'est une belle occasion de découvrir ces musées sous un angle différent voire totalement nouveau, mais aussi de préparer une prochaine sortie scolaire puisque la majorité d'entre eux proposent des programmes pédagogiques.

Carte PROF et le Conseil bruxellois des Musées s'associent pour vous offrir 250 entrées aux Nocturnes : cinquante pass de cinq entrées accompagnées du *Guide des Nocturnes* sont disponibles, et à utiliser à sa guise : cinq musées différents, une sortie en famille ou entre amis dans un seul musée ou pourquoi pas un afterwork entre collègues...

Toutes les infos en suivant le lien ci-dessous (rubrique « Avantages »).

► http://www.carteprof.be/firme_view.php?fi_id=6161



© C. Licoppe



Vivre avec les rennes

Du 8 octobre au 18 mars 2019, le Préhistomuseum de Ramioul emmène ses visiteurs à la rencontre des rennes et plus précisément des peuples Tchouktchès qui ont développé une société et une économie entièrement tournées vers l'élevage du renne, comme on le faisait dans nos contrées à la préhistoire.

L'observation des populations sibériennes actuelles offre l'occasion aux ethno-archéologues de tenter d'approcher ce qu'a pu être la vie des chasseurs de rennes nomades de la préhistoire.

L'exposition *Vivre avec les rennes* invite donc à un voyage à travers le temps et à travers le monde. Elle aborde quatre thématiques transversales : l'environnement et la mobilité, l'alimentation, les techniques et la symbolique.

Le visiteur pourra ainsi mettre en relation l'archéologie et l'ethnologie, et s'intéresser de façon globale à l'importance du renne pour l'Homme à la préhistoire puis chez les peuples sibériens. Différents programmes pédagogiques (demi-journée ou journée complète) seront proposés.

► http://www.carteprof.be/firme_view.php?fi_id=36936

Experience.brussels

Bruxelles est souvent résumée en quelques clichés... C'est pourtant une ville variée, cosmopolite, multiculturelle, qui ne demande qu'à dévoiler ses trésors cachés et ses traditions, à vous faire déambuler dans ses quartiers, à vous faire vivre au rythme de ses entreprises. Et pour la découvrir, qui de mieux que les habitants eux-mêmes pour guides ?

Même si les objectifs d'experience.brussels sont ambitieux, l'exposition se veut captivante et enrichissante. C'est un autre visage de Bruxelles qui s'offre aux visiteurs. On quitte généralement l'exposition avec une vision neuve de la ville, mais aussi avec des idées, des projets et une furieuse envie de poursuivre l'expérience !

Entrée gratuite avec Carte PROF, pour cette exposition qui s'adresse aussi aux groupes scolaires. Différents programmes de visite ont été préparés. Le service pédagogique est à disposition des enseignants via info@experience.brussels ou 02 / 563 61 11.

► http://www.carteprof.be/firme_view.php?fi_id=36885

